

MIDI PYRENEES CONSTRUCTION MANDATAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX COMMINGES



REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZAC OUEST DU SAINT GAUDINOIS

RESUME NON TECHNIQUE

Artelia
Agence de Toulouse
15 Allée de Bellefontaine
BP 70644
31106 Toulouse Cedex 1
Tel. : +33 (0) 5 62 88 77 00
Fax : +33 (0) 5 62 88 77 19



1. Résumé Non Technique	3
1.1. INTRODUCTION	3
1.2. DESCRIPTION DU PROJET	4
1.2.1. CONTEXTE DU PROJET	4
1.2.2. VARIANTES ENVISAGEES ET CHOIX DU PROJET	5
1.2.3. LE PROJET RETENU	8
1.2.4. PROGRAMMATION	11
1.3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	13
1.3.1. MILIEU PHYSIQUE	13
1.3.2. MILIEU NATUREL	15
1.3.3. MILIEU HUMAIN	19
1.3.4. PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL	21
1.3.5. RISQUES NATURELS, INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES	22
1.3.6. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL : ENJEUX HIERARCHISES	24
1.4. EVOLUTION PROBABLE DE L'ETAT ACTUEL ET SCENARIO DE REFERENCE	25
1.5. IMPACTS DU PROJET AVANT MESURES	27
1.5.1. MILIEU PHYSIQUE	28
1.5.2. MILIEU NATUREL	30
1.5.3. MILIEU HUMAIN	35
1.5.4. PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL	36
1.5.5. RISQUES	37
1.6. IMPACTS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS	38
1.7. IMPACTS DU PROJET SUR LE CLIMAT ET DE LA VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	39
1.8. IMPACTS DU PROJET RESULTANT DE SA VULNERABILITE AUX RISQUES ET AUX CATASTROPHES MAJEURES	39
1.9. MESURES DESTINEES A EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES IMPACTS DU PROJET ET MODALITES DE SUIVI	40
1.9.1. MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION, ACCOMPAGNEMENT ET SUIVIS PROPOSES	40
1.9.2. IMPACTS RESIDUEL DU PROJET APRES MESURES	41
1.9.3. MESURES DE COMPENSATION	42
1.10. INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	43
1.11. CONCLUSION DE L'ETUDE ENR ET PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET	44

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'ETUDE (SUR SCAN 25 IGN)	3
FIGURE 2 : PLAN DE MASSE (DECEMBRE 2020)	9
FIGURE 3 : TYPOLOGIES DE VOIES	10
FIGURE 4 : DECOUPAGE DES LOTS ET PHASES DE PROGRAMMATION DU PROJET.....	12
FIGURE 5 : CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE AU DROIT DE LA ZONE D'ETUDE.....	14
FIGURE 6 : CARTE DE SYNTHESE DES AIRES D'INTERET ECOLOGIQUE - PLANCHE 1 ET 2.....	18
FIGURE 7 : OAP DE LA ZONE SUR LE PLU DE SAINT-GAUDENS	20
FIGURE 8 : ZONE INONDABLE A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE (SOURCE : DREAL MIDI PYRENEES).....	22
FIGURE 9 : COUPE DES NOUES D'INFILTRATION.....	29
FIGURE 10 : SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000	43

1. RESUME NON TECHNIQUE

1.1. INTRODUCTION

La présente étude concerne la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) portée par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges et qui sera réalisée sur les communes de Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière, en Haute-Garonne.

Ce projet découle du constat que la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges, est confrontée à un manque de terrains disponibles afin d'accueillir de nouvelles activités économiques, notamment pour satisfaire les demandes d'installations de type artisanal et industriel voir logistique. La partie ouest de la commune de Saint-Gaudens est aujourd'hui composée de trois zones d'activités dont les vocations restent à définir.

Dans ce cadre, la communauté de communes souhaite :

Créer une cohérence entre les différentes zones d'activités présentes à l'Ouest du Saint-Gaudinois

Identifier de nouveaux fonciers dans un souci de densification afin de réaliser une zone qualitative

Labelliser cette zone : Occitanie Zone Economique (OZE)

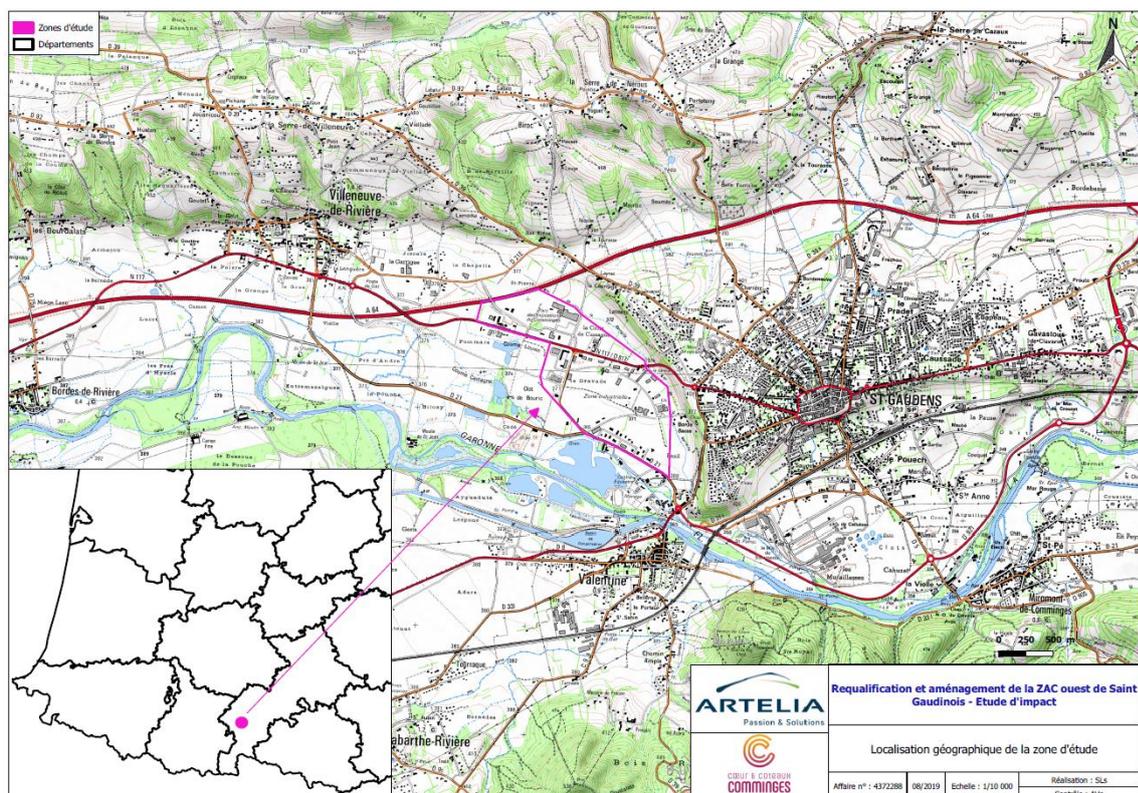


Figure 1 : Localisation géographique de la zone d'étude (sur scan 25 IGN)

ETUDE D'IMPACT

La Communauté de commune souhaite aujourd'hui mettre en place une stratégie de développement économique à long terme. Pour cela, la communauté de communes a engagé en 2014 des études en vue de la requalification et l'aménagement de la Zone Ouest du Saint-Gaudinois, qui ont abouti à des préconisations et la définition de plusieurs propositions de scénarii d'aménagement.

Le présent document est une version mise à jour de l'étude d'impact déposée en 2017, il prend en compte les changements de réglementation et les remarques formulées par la DREAL lors de sa lecture de la première version.

■ *Raisons de l'étude d'impact*

Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement. Le contenu de l'étude d'impact est défini réglementairement par l'article R122-5 du Code de l'Environnement.

1.2. DESCRIPTION DU PROJET

1.2.1. Contexte du projet

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, doit faire face à différents enjeux économiques sur son territoire.

Les réflexions amenant à la création d'une nouvelle ZAC ont pris en compte l'existence des zones d'activités déjà présentes sur le territoire

- la localisation choisie pour la ZAC correspond à un carrefour entre différents environnements économiques porteurs :
 - la Région Midi-Pyrénées qui préconise le développement de zones d'activités de qualités ;
 - l'Espace Métropolitain Toulousain où une réflexion est menée sur le desserrement des activités économiques en prenant en compte les dynamiques locales plus rurales ;
 - le sud de la Haute-Garonne où la Communauté d'agglomération du Muretain et le Pays Toulousain mènent des dynamiques de développement de zones d'activités ;
 - au cœur du SCoT Pays Comminges Pyrénées ;
 - la ZAC sera située sur un axe majeur d'échange entre la France et l'Espagne.
- la création de la ZAC répond des demandes en foncier économique ;
- le projet s'inscrit dans les politiques territoriales locales (SCoT)
- la labellisation du projet par OZE garantit un aménagement de qualité (accompagnement personnalisé pour les entreprises, environnement qualitatif, services à hautes valeurs ajoutées, vision à long terme).

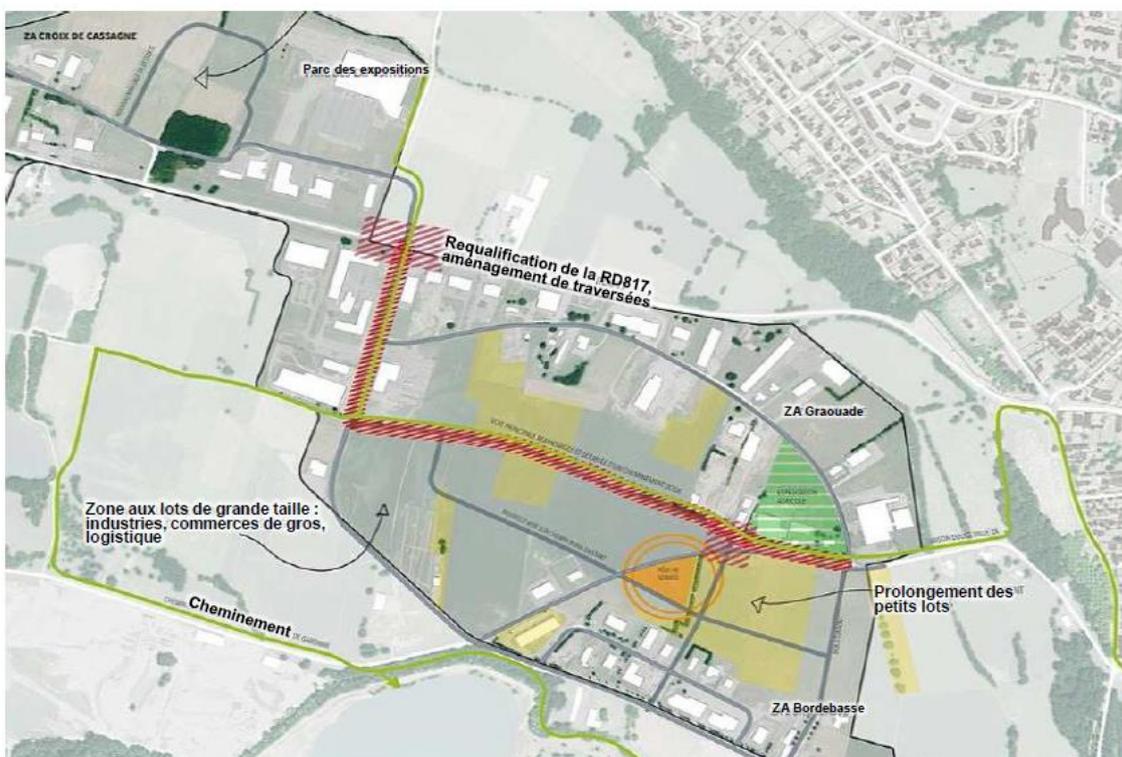
Une stratégie intégrée a été développée

- volonté de créer les conditions d'un rééquilibrage géographique des activités à l'échelle de l'Espace Métropolitain Toulousain (EMT) ;
- inscrire la Communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges dans la stratégie économique du Pays Comminges Pyrénées et ainsi apporter une dimension départementale voire régionale à la Communauté de Commune ;
- positionner la communauté de communes par rapport à l'Espagne.

1.2.2. Variantes envisagées et choix du projet

Trois variantes ont été envisagées à l'issue des études préliminaires en vue de la requalification et l'aménagement de la zone Ouest du Saint-Gaudinois.

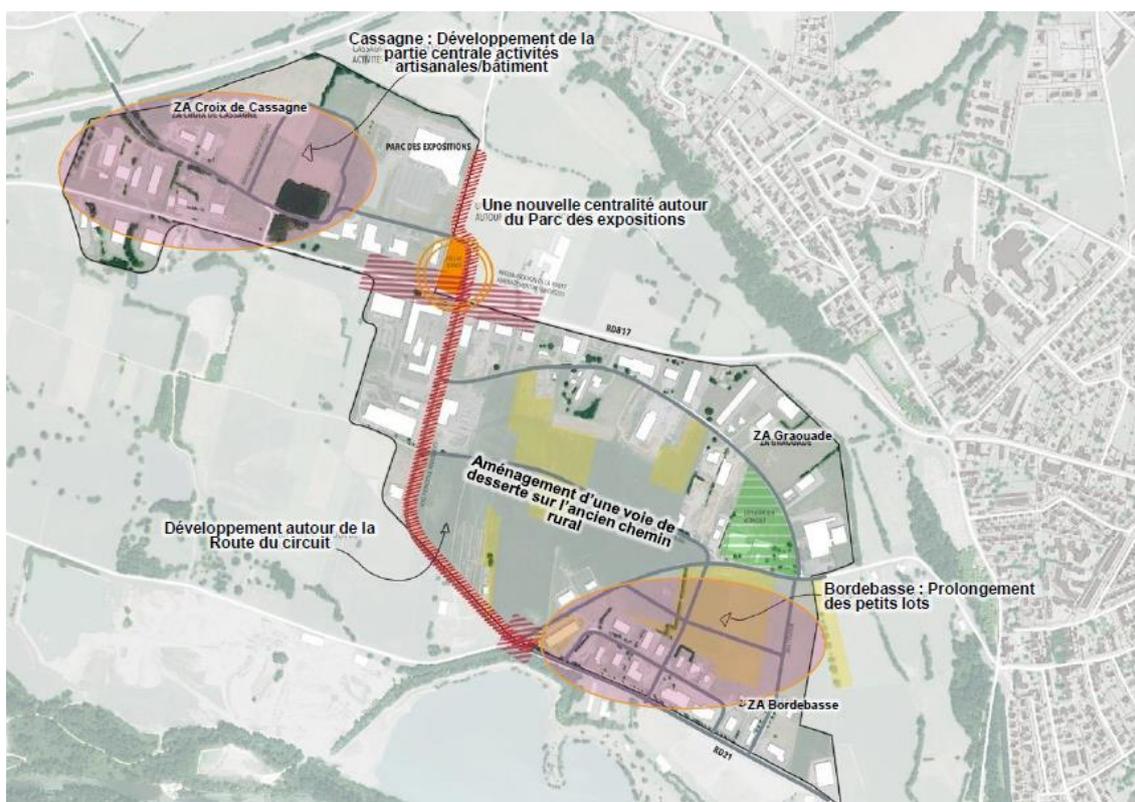
Scénario 1 « Nouvelle centralité »



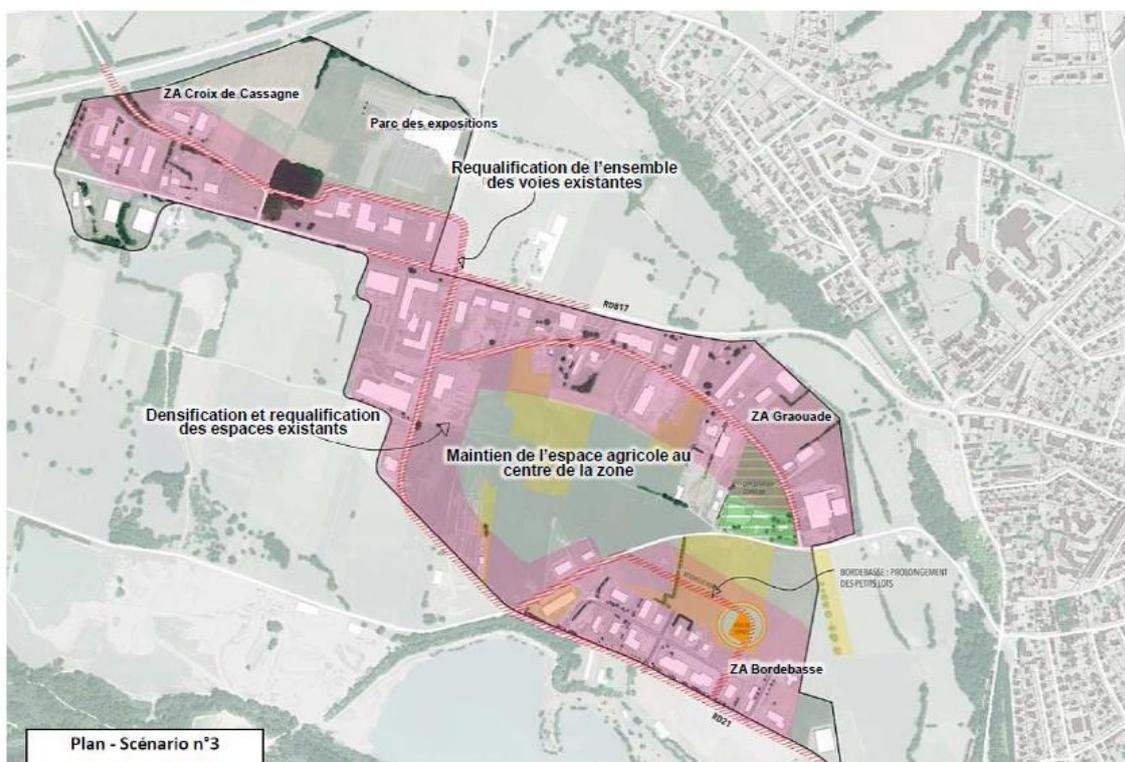
REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

Scénario 2 « La croisée des chemins »



Scénario 3 « Faire mieux avec moins »



REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	Atouts	Inconvénients	Atouts	Inconvénients	Atouts	Inconvénients
<p>Organisation de la desserte</p> <p>(accès routiers, mobilité douce, connexion avec la ville, traitement de la RD817)</p>	<p>Projet de liaison douce avec la ville</p> <p>Visibilité du secteur Croix de Cassagne depuis l'A64</p>	<p>Utilité de la liaison douce ?</p> <p>Entrée du parc des expositions (peu de visibilité, insécurité)</p> <p>Pertinence de la voie principale du cœur de zone ?</p>	<p>Le réseau secondaire présenté est pragmatique et suffisant.</p> <p>Le marquage du cœur de zone en croix est intéressant.</p> <p>La demande en TC existe même si elle n'est pas encore suffisante (seulement SOFACAP)</p> <p>Chemin piéton à prévoir entre Bordebasse et la plaine sportive (une passerelle est déjà prévue). Il serait possible le long des voiries pour aménager ultérieurement un trottoir d'un côté.</p>	<p>Pas de parking PL prévu (pourrait être nécessaire vu les industries présentes).</p> <p>Il faudrait changer le sens d'accès aux parcelles pour éviter les accès directs depuis la RD817 et les reporter dans le chemin de la Graouade.</p>	<p>Le vélo n'est pas utile sur la zone.</p> <p>Les liaisons piétonnes le sont par contre : ZIR.</p> <p>Bordebasse : liaison est-ouest à faire vers la route de la Chapelle.</p> <p>Fermer l'accès de la Croix de Cassagne vers la RD817</p> <p>Reporter les accès des entreprises de la RD817 vers le chemin de la Graouade.</p>	<p>Attention aux critères ZIR si trop peu de requalification.</p> <p>Aménagements trop minimalistes.</p> <p>Il faudrait créer un peu de stationnements sur Bordebasse mais l'éviter ailleurs (inciter le stationnement à l'intérieur des lots au travers du règlement du PLU).</p>
<p>Utilisation du foncier public et gestion du phasage</p>	<p>Réserve foncière peut permettre de phaser les aménagements et trouver un équilibre financier</p>	<p>La voie centrale en 1ère phase n'est pas viable économiquement.</p> <p>Difficulté de phaser les aménagements dans ce scénario.</p>	<p>Le site de Bordebasse peut servir de « tranche 0 » aux aménagements et permettrait d'assurer un d'équilibre financier des aménagements si requalifications lourdes</p> <p>L'ouverture voie secondaire sur le chemin rural peut se faire dans un second temps.</p>	<p>Attention au positionnement de l'aire de grand passage, aire recensée dans le schéma départemental.</p>	<p>Ce scénario peut être un premier geste préalable à des aménagements plus structurants.</p>	<p>Pas de création d'une couture nord-sud.</p> <p>Aménagements trop cloisonnés.</p> <p>Pas assez d'exploitation du foncier public déjà acquis depuis plus de 2 ans.</p>
<p>Pôle de service (localisation, pertinence, taille, ...)</p>	<p>Position intéressante : nécessité de visibilité pour un bâtiment de ce type.</p> <p>Des services potentiellement intéressants : conciergerie, garderie, restauration.</p> <p>Gardiennage mutualisé (parking PL sécurisé).</p>	<p>Attention à ne pas concurrencer des services existants : salles de réunion / conférence existantes au SIVOM et au parc des expositions</p> <p>Existence d'un bâtiment communal au sud</p> <p>Fibre optique indispensable</p>	<p>Pôle de service très bien positionné.</p> <p>Atelier relais intéressant.</p> <p>Ne nécessite pas forcément d'emplois en plus mais peut-être une relocalisation des emplois d'animation existants. Il y aurait alors une présence locale pour les entreprises.</p>	<p>Attention à certaines activités qui seraient mal ciblées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garderie ne fonctionne pas pleinement sur St Gaudens, - salles de réunions existent déjà sur le SIVOM et le parc des expositions, - restauration : ils existent déjà des restaurants à proximité. <p>=> Les services aux entreprises sont à réfléchir plus précisément.</p>	<p>Pourrait être localisé à côté des ateliers relais entre la RD21 et le chemin de la Chapelle.</p>	<p>Pôle trop excentré et peu visible</p> <p>Ne rayonne pas assez sur l'ensemble des zones.</p>

■ Choix du projet

Suite aux remarques effectuées lors de l'atelier de réflexion et du fait des différentes contraintes, notamment économiques, conditionnant la réussite du projet, le choix de la collectivité s'est fixé sur le scénario 2 « La croisée des chemins ».

Ce projet prévoit au niveau des voiries **un réaménagement du profil en travers des voiries** en fonction du profil défini dans le projet paysager. Des acquisitions de bandes de terrain seront parfois nécessaires pour développer ce profil, qui prévoit **une gestion des eaux pluviales par des noues d'infiltration linéaires**, la **présence d'une signalisation et d'une signalétique**, et des **aménagement paysagers**.

L'aménagement sera centré sur le coeur de zone, permettant une bonne identification de la zone Ouest. Un pôle de services y est installé, à proximité du parc des expositions, permettant de créer une véritable centralité en mettant ces équipements complémentaires en résonance.

La **classification des voiries par leur type** d'aménagement permet une meilleure identification du site et des usages et en répondant également aux objectifs OZE (**valorisation des espaces publics existants**).

Les aménagements sont évolutifs en réservant des emprises pour des travaux futurs (bandes enherbées pour de futurs trottoirs, zones réservées pour les quais de bus, ...).

Le phasage des travaux permet d'alterner des séquences d'aménagement de nouveaux terrains (recettes) et des séquences de requalification de voies existantes (investissements).

1.2.3. Le projet retenu

Le projet consiste à la fois en une requalification et un aménagement de zones d'activités existantes.

Au même titre que les espaces actuellement utilisés par le secteur à l'étude, la ZAC Ouest de Saint-Gaudens / Villeneuve-de-Rivière présentera divers typologies d'occupation des sols : des parcelles privées à destination industrielle ; à destination artisanale ; à destination tertiaire ; des espaces naturels enherbés (accotements, espaces de rétention/infiltration) ; des voiries et aménagements de desserte routiers.

La superficie totale de la ZAC (future et existante) est de 108ha environ. Le projet s'articule autour d'une superficie de 59ha environ répartie entre lots cessibles, représentant 40ha, et espaces publics, représentant environ 9ha.

Le projet prévoit la mise à disposition de 84 lots répartis sur l'ensemble du site, pour une superficie de 40ha.

Le tableau suivant synthétise les lots selon leur typologie, et la carte ci-dessous fait figurer la répartition de ces lots dans la future ZAC.

Typologie	Industriel	Artisanal	Tertiaire	Total
Nombre de lots cessibles	26	57	1	84
Surface total des lots (ha)	24,54 ha	15,17 ha	5,08 ha	40,22 ha

Sur les 40ha prévus à l'urbanisation il y aura environ 5ha minimum d'espaces verts au sein des parcelles. La surface maximum imperméabilisée sera donc d'environ 35ha.

En suivant est présenté le plan de masse du projet.

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT



Figure 2 : Plan de masse (décembre 2020)

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

1.2.3.1. ACCES A LA ZAC ET VOIRIES

Le projet s'articule autour de plusieurs axes routiers existants qui sont l'**A64** au nord-ouest, la **RD817** d'axe est/ouest au centre et la **Route Ancien Circuit** au sud-est et la **RD21** dans son prolongement au Sud.

Le projet distingue deux types de voiries dans le projet :

- les voiries principales : RD21, Route Ancien Circuit (en rouge sur la carte suivante) ;
- les voiries secondaires : autres (en vert sur la carte suivante).

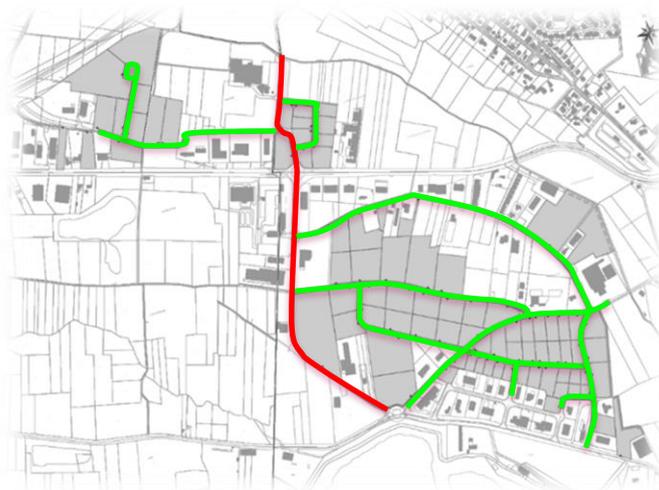


Figure 3 : Typologies de voies

1.2.3.2. RESEAUX

- **gestion des eaux** : le projet prévoit la gestion des eaux pluviales, la mise en place d'un réseau d'assainissement de type séparatif. Les eaux usées seront donc collectées puis évacuées dans le réseau existant. Le maillage du réseau d'eau potable sera complété sur les nouvelles voies projetées afin de desservir chaque lot et parcelle ;
- **électricité** : le projet prévoit l'enfouissement des réseaux aériens, HTA/BT ;
- **télécommunication** : quelques lignes aériennes sont présentes et le projet prévoit leur enfouissement. L'aménagement sera complété et maillé de façon à desservir l'intégralité des lots et parcelles ;
- **éclairage public** : le projet prévoit l'enfouissement des réseaux aériens et le maillage total de la ZAC avec implantation de mats d'éclairage le long des cheminements piétonniers ;
- **alimentation en gaz** : il est souhaité que l'ensemble du projet soit desservi en Gaz.

ETUDE D'IMPACT

1.2.3.3. TRAITEMENT PAYSAGER DU PROJET

Implanté au sein d'anciens espaces agricoles, la ZAC souffre aujourd'hui d'un manque de lisibilité, tant dans sa composition que dans la hiérarchisation des voies. Cependant, son origine rurale peut aussi être un atout de valorisation, par des aménagements faisant référence aux paysages champêtres rencontrés.

Ces références participeront à l'harmonisation de l'ensemble de la zone et à son intégration dans le grand paysage. La végétation existante étant réduite à l'intérieur du périmètre (végétation riveraine du cours d'eau de la Baraille en limite Est), des structures plantées devront accompagner les aménagements, notamment en accompagnement des voies.

Les aménagements paysagers auront pour objectif de créer une unité de perception sur l'ensemble de la zone, unité inspirée par les paysages champêtres existants.

Enfin, une attention particulière sera accordée au traitement des limites entre la zone urbanisée et l'espace agricole ou naturel, à travers le maintien de la végétation existante et la plantation de lisières complémentaires.

Le vocabulaire de l'aménagement sera choisi de manière à participer à l'intégration de la ZAC dans le paysage. Ainsi, la palette végétale fera référence au paysage rural, dans la continuité des haies bocagères conservées. Les essences végétales seront choisies dans la palette des essences locales, en privilégiant la végétation présente aux abords du site.

1.2.4. Programmation

Avec près de 40% de l'emprise de la ZAC, précisément 404 851 m², dédiée aux futurs lots, le phasage de l'opération est essentiel afin de permettre un équilibrage correct entre investissements et recettes.

Le scénario retenu comporte 6 phases :

Phase	1	2	3	4	5	6	Total
Nombre de lots cessibles	49	2	1	11	15	6	84
Surface lots cessible	148 075 m ²	36 402 m ²	5 078 m ²	76 649 m ²	101 980 m ²	36 667 m ²	404 851 m²

Le phasage retenu par la Communauté de Commune, issu de discussions lors des comités techniques et des comités de pilotage est le suivant :

- **Phase 1** : Prioriser la première phase de travaux neufs sur le foncier déjà en propriété de la Communauté de Commune ou facilement achetable, notamment sur le secteur Bordebasse, pour proposer rapidement des lots cessibles aux porteurs de projets qui se sont déjà manifestés auprès de la Communauté de Commune. Les voiries importantes ; Chemin de la Graouade et Voie de la Chapelle ; seront requalifiées pour structurer la ZAC et permettre sa bonne identification en partie sud, impliquant un retournement des entrées de lots des entreprises existantes le long de la RD817. La commercialisation de la phase 1 a été estimée à 15 ans ;
- **Phase 2** : Continuité du développement du secteur Graouade-Bordebasse sur la commune de Saint-Gaudens en alternant avec des phases de travaux neufs avec des phases de requalification de l'existant. Concentration sur le Route du Circuit pour conclure le maillage extérieur du secteur ;
- **Phase 3** : Intégration du carrefour central de la zone, RD817, liaison de la partie nord et sud de la future ZAC, avec la création du pôle de services suffisamment tôt de manière à créer un vrai pôle de centralité et une lisibilité de l'ensemble de la ZAC jusqu'au Parc des Expositions ;

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

- **Phase 4** : Développement du secteur Croix de Cassagne, commune de Villeneuve-de-Rivière, pour étendre la ZAC et conclure la schéma viaire principal ;
- **Phase 5** : Travailler le cœur de zone après avoir développé les extérieurs et marquer les ambitions de la ZAC pour faciliter l'implantation d'entreprises dans un secteur plus complexe à commercialiser ;
- **Phase 6** : Terminer l'aménagement par un secteur à moindre enjeux et plus complexe à commercialiser.

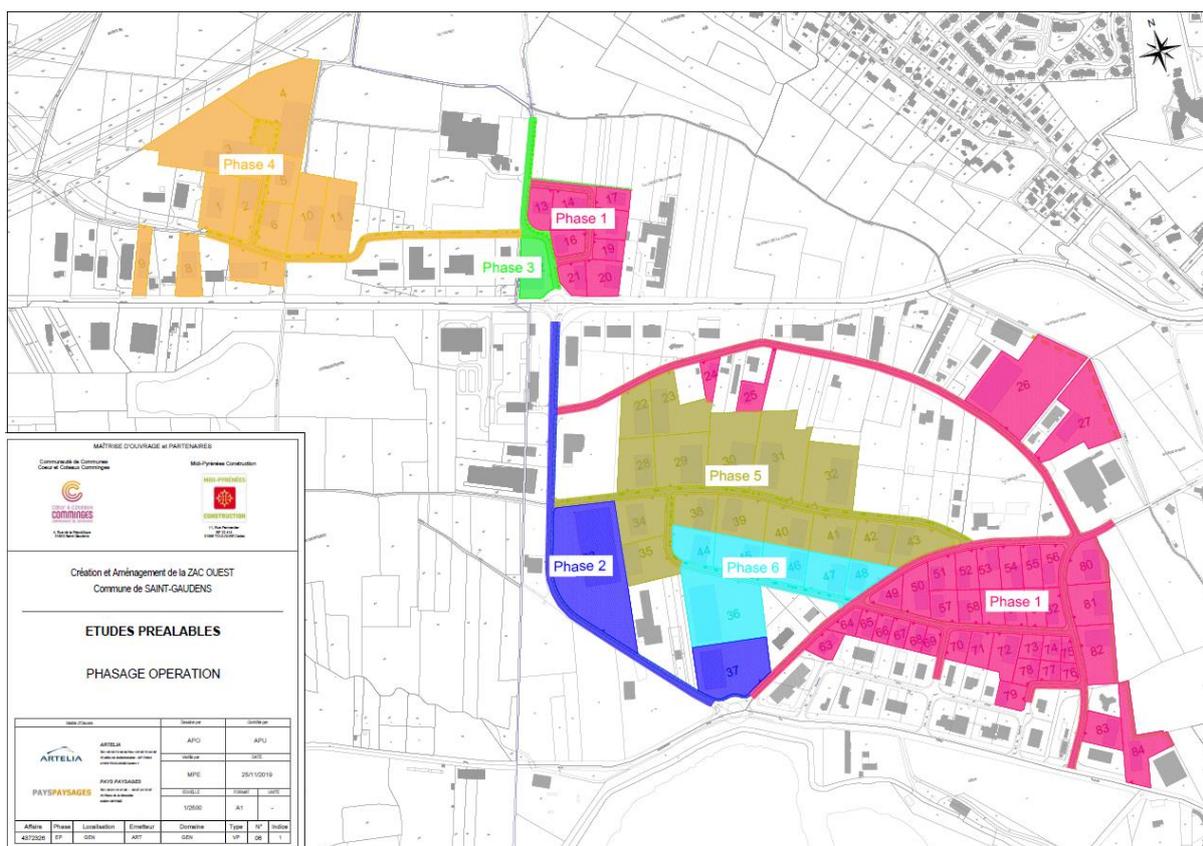


Figure 4 : Découpage des lots et phases de programmation du projet

1.3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.3.1. Milieu physique

Un contexte climatique contrasté mais doux. Au croisé des Pyrénées et des plaines mais aussi à mi-chemin entre Atlantique et Méditerranée le territoire bénéficie d'un climat contrasté. Les étés sont généralement sec et chaud, parfois caniculaire en plaine, les fins de journée sont régulièrement ponctuées par des orages. Les hivers sont relativement doux et humides en plaine, avec des précipitations abondantes et souvent neigeuses sur le relief ; le vent d'Autan et l'effet de foehn lié au relief pyrénéen sont à l'origine de périodes de redoux remarquable.

Un changement climatique renforçant les contrastes. Le PCAET établi par le PETR Pays Comminges Pyrénées établi de grandes tendances évolutives liées au changement climatique sur le territoire :

- un climat globalement plus chaud sur le Comminges ;
- un phénomène de réchauffement est particulièrement visible au niveau des glaciers présents dans les massifs montagneux des Pyrénées et du Comminges ;
- des précipitations irrégulières et des phénomènes extrêmes plus nombreux.

Une topographie plane. La zone d'étude se situe au niveau de la plaine alluviale de la Garonne. Le relief est très peu marqué. L'altitude moyenne est d'environ 370 m NGF (Nivellement Général de la France).

Un contexte géologique alluvionnaire. La zone d'étude repose sur les alluvions des rivières d'origine montagnarde : Neste et Garonne.

Un contexte hydrogéologique lié à la Garonne. La zone d'étude est concernée par deux masses d'eau souterraines référencées au SDAGE Adour Garonne. Ces masses d'eau sont les suivantes:

- FRFG043 : Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (état quantitatif bon, état chimique mauvais, objectif de bon état pour 2027) ;
- FRFG086 : Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat (état quantitatif et chimique bons).

D'après l'ARS 31, la zone d'étude n'est pas concernée par un captage destiné à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) ou périmètre de protection associé.

Eaux superficielles : Garonne, ruisseaux de Lavillon et de Baraille. Le projet se trouve dans le bassin versant de la Garonne, située environ 500 mètres au Sud. Aucun cours d'eau superficiel n'est situé au droit même de l'emprise de la zone d'étude mais celle-ci est bordée par plusieurs ruisseaux.

- le **ruisseau de Lavillon** ou Canal d'Auné situé en bordure sud de la zone d'étude ;
- le **ruisseau de Baraille** délimite la bordure nord-est de la zone d'étude avant de rejoindre le ruisseau de Lavillon ;
- un écoulement indéterminé traversant la zone d'étude sur un axe nord-ouest / sud-est. Cet écoulement prend la forme d'un fossé drainant le long de la D817 puis d'un écoulement plus libre une fois qu'il l'a traversée et qu'il descend vers le sud.

A noter également la **présence de plans d'eau permanents au sud le long de la Garonne**, correspondant pour la plupart à des gravières, témoins de l'activité d'extraction alluvionnaire du secteur. Le lac de Sède est également utilisé à des fins de loisirs.

Le SDAGE indique que les masse d'eau de surface référencées **FRFR251 « La Garonne du confluent de la Neste au confluent du Salat »** et **FRFR251_1 « Ruisseau de Lavillon »** présentent des bon état global, chimique et écologique depuis 2015.

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS
 ETUDE D'IMPACT

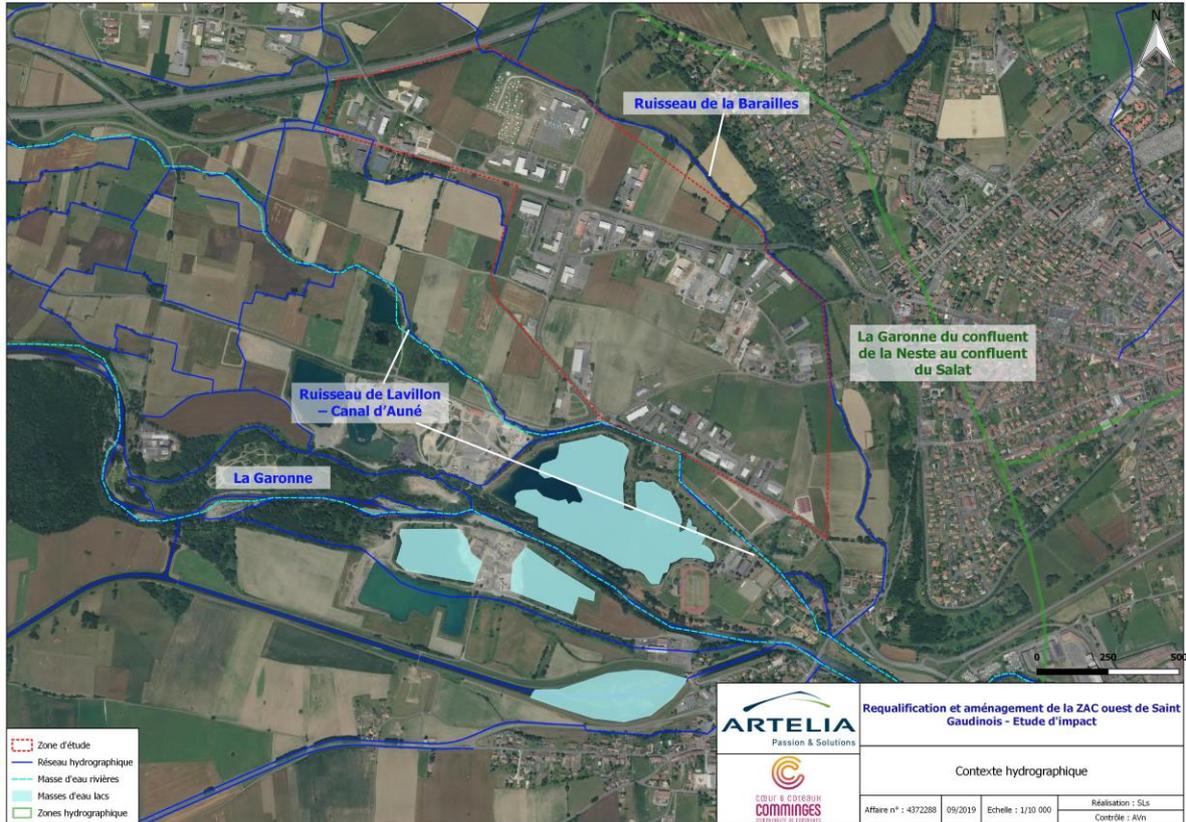


Figure 5 : Contexte hydrographique au droit de la zone d'étude

Une occupation des sols entre zones d'activités et agriculture. La zone d'étude est située en zone périurbaine entre les franges urbaines de Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière.

Elle comprend déjà les zones d'activités Croix Cassagne, Graouade et Bordebasse. Ces zones d'activités sont occupées par des activités commerciales et industrielles diverses. Plusieurs sont axées sur l'automobile (réparation, mécanique, vente de pneus, carrosserie).

Ces trois zones sont entrecoupées par des espaces agricoles (culture et pâturage). On note la présence d'une exploitation et de son habitation en limite Est de la ZA Graouade. L'habitat est rare puisque la zone d'étude comporte seulement 3 habitations individuelles en plus de l'habitation de l'exploitation agricole. On compte également des installations culturelles (Parc des Expositions, médiathèque).

MILIEU PHYSIQUE	ATOUTS	FAIBLESSES
	- topographie plane du secteur.	- la ressource en eau – abondante mais menacée ; - gestion de l'eau et des inondations : un risque accru pour le territoire ; - impact sur la santé humaine : canicules, pollutions, ... ; - risques pour les bâtiments et les infrastructures : retrait gonflement des argiles qui pourrait augmenter, inondation, ... ; - agriculture et biodiversité menacées.
	OPPORTUNITES	MENACES
- peu de milieux naturels présents, beaucoup de milieux déjà urbanisés et de milieux agricoles (dont une partie en friches).		

1.3.2. Milieu naturel

1.3.2.1. PERIMETRES ECOLOGIQUES PEU PRESENT SUR LE SECTEUR

La zone d'étude est directement concernée par :

Des périmètres d'inventaires écologiques :

- **deux Plan d'Action Nationaux (PNA) :**
- PNA Desman des Pyrénées : la ZAC se trouve en zone grise mais la présence est très peu probable ;
- PNA Milan royal : domaines vitaux et d'hivernage.

Aucun site réglementaire ne recoupe directement la zone d'étude.

La zone d'étude est indirectement concernée par :

Des périmètres d'inventaires écologiques

- **trois Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :**
- 1 ZNIEFF de type I à 50 m : 730003045 – La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère ;
- 1 ZNIEFF de type II à 50m : 730010521 – Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau ;
- 6 ZNIEFF de type I et 3 de type II à plus de 4km.
- **quatre Plan d'Action Nationaux (PNA) : Vautour percnoptère, Vautour fauve, PNA Gypaète, et Maculinea.**
- **présence de zones humides liées à la Garonne en amont de la zone d'étude et une en bas du talus de Saint-Gaudens, à proximité du ruisseau de Baraille.**

Des périmètres réglementaires

- **un site Natura 2000 à 400m : ZSC FR7301822 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste.** Détail p.1.1043, Incidences sur les sites Natura 2000
- **un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : APPB FR3800264 « La Garonne, l'Ariège, l'Hers vif et le Salat ». Cet arrêté concerne un linéaire de 260km. Quatre espèces ont motivé la création de cette zone : la Grande alose, l'Alose feinte, le Saumon atlantique et la Truite commune.**

1.3.2.2. ETAT INITIAL BIOLOGIQUE DE L'AIRE D'ETUDE

Des habitats naturels et une flore associée aux milieux urbains et agricoles. Les habitats naturels rencontrés sont essentiellement liés au milieu agricole, on peut noter la présence de cultures, de prairies pâturées, de fourrés et de friches. Quelques haies résiduelles sont présentes ainsi que quelques bosquets de chênes ou arbres isolés. Beaucoup d'autres secteurs sont composés d'habitats anthropiques liés aux activités déjà présentes sur les zones d'activités. La cours d'eau de Baraille est longé d'une ripisylve relativement bien conservée typique des milieux humides.

Les enjeux les plus forts sont portés par :

- les formations boisées : bosquets, arbres, ripisylves ;
- les milieux humide : fossés à végétation hygrophile, en bordure de la ZAC.
- **Aucun habitat d'intérêt communautaire ou déterminant de ZNIEFF n'est présent dans l'aire d'étude.**

ETUDE D'IMPACT

Flore patrimoniale : L'analyse de la bibliographie a révélé plusieurs espèces patrimoniales connues à proximité de la zone d'étude. Aucune d'entre-elles n'est représentée au sein de l'aire d'étude. L'ensemble des espèces ont été recherchées activement sur la zone d'étude malgré la faible potentialité de ces dernières.

- **Aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur l'aire d'étude lors des prospections, notamment en raison d'une forte pression anthropique et du niveau élevé des perturbations.**

Flore invasive : L'ensemble du site est marqué par une forte pression anthropique actuelle et passée. En ce sens, les habitats représentés sont souvent assez dégradés et offrent alors des conditions favorables à l'installation de nombreuses espèces invasives.

- **Sur le site il est possible de retrouver 12 espèces invasives dont 11 invasives avérées en France et/ou en Midi-Pyrénées et 1 à surveiller.**

Des zones humides liés aux écoulements d'eau

- **Au titre de la végétation on note deux habitats considérés comme zones humides : la ripisylve du ruisseau de Baraille et la végétation de rive d'un fossé. On note également plusieurs habitats naturels qu'il serait nécessaire de vérifier par une étude pédologique car la végétation ne permet pas l'appréciation de l'humidité du sol.**
- **L'analyse des zones humides pédologiques puis des zones humides effectives sera réalisée dans le cadre d'un complément de l'étude d'impact. Les résultats seront intégrés à la mise à jour de l'étude d'impact dans le cadre du dossier de réalisation.**

Des cortèges de faune associés aux milieux agricoles, bocagers et quelques espèces liées à la proximité de la Garonne.

Invertébrés : L'entomofaune présente sur la zone d'étude est principalement composé d'un cortège d'espèces communes et ubiquistes.

- **L'essentiel des enjeux est concentré au niveau du ruisseau de la Barraille avec la présence d'Agrion de mercure en reproduction et de Decticelle d'Aquitaine au niveau de la friche à proximité.**

Amphibiens : La faible qualité des habitats terrestres et aquatiques présents sur la zone d'étude limite les potentialités de présence pour les amphibiens. Les espèces avérées et potentielles correspondent à de faibles enjeux régionaux.

- **Les enjeux de la zone d'étude pour les amphibiens sont considérés comme faibles.**

Reptiles : Les milieux en présence sur la zone d'étude ne sont que faiblement favorables aux reptiles. Seul le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune ont été observés, et les autres espèces potentielles sont très communes dans la région. Toutes ces espèces présentent de faibles enjeux régionaux.

- **L'enjeu reptile sur la zone d'étude est donc considéré comme faible.**

Mammifères terrestres : Le Hérisson d'Europe, l'Ecureuil roux et la Genette commune, bien que non contactés lors des inventaires de terrain de 2015, sont tous les trois fortement pressentis sur l'aire d'étude. Le Hérisson d'Europe est également susceptible de se reproduire à hauteur des zones buissonnantes et arbustives présentes sur l'aire d'étude. Le Chat forestier est potentiel en transit sur la zone d'étude.

- **Ces mammifères constituent un enjeu faible sur l'aire d'étude.**

Chiroptères : Treize espèces ont été contactées en chasse/transit sur l'aire d'étude : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Nathusius, le Vespère de Savi, la Sérotine commune, la Noctule de Leisler, l'Oreillard gris, le Molosse de Cestoni et le Murin de

ETUDE D'IMPACT

Daubenton ainsi que trois espèces figurant à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : le Minioptère de Schreibers, la Barbastelle d'Europe et le Grand / Petit murin.

- **Aucune chauve-souris n'a été recensée en gîte au sein de l'aire d'emprise du projet. Ainsi, l'enjeu chiroptérologique sur la zone d'étude peut être qualifié de faible à modéré pour le Grand myotis et la Barbastelle d'Europe.**

Oiseaux : 34 espèces ont été contactées durant les inventaires concernant l'avifaune. Parmi ces espèces, 8 présentent un degré de patrimonialité reconnu de par leur appartenance à des listes départementales, régionales, nationales voir européennes elles-mêmes basées sur des statuts de conservation : le Chevalier guignette, la Cisticole des joncs, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique, le Milan royal, le Tarier des prés, le Serin cini et le Verdier d'Europe.

- **Le Chevalier guignette, l'Hirondelle rustique et le Milan royal n'ont pas été déterminé comme reproduction sur la zone, leurs enjeux sont jugés faibles. Les autres espèces citées ont un enjeu modéré, le Tarier des prés un enjeu fort.**

Des fonctionnalités écologiques en mutation. L'analyse de la trame verte et bleue à l'échelle locale permet de mettre en évidence que les éléments les plus structurants de la TVB sur le territoire sont les trames bleues confluant vers la Garonne et sa ripisylve, au sud. Cette trame bleue est constituée de ruisseaux ou de fossés possédant, ou pas, des ripisylves arborées et étant classés comme « à préserver » par le SRCE. De plus, on note des corridors boisés plus ou moins fragmentés.

- **L'urbanisation des zones d'activités actuelle constitue déjà un obstacle aux continuités. L'objectif sera alors de préserver et/ou de renforcer les trames bleues et de renforcer les trames vertes qui sont fragmentées.**

MILIEU NATUREL	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> - la ZAC n'est concernée directement par aucune ZNIEFF ou site Natura 2000, les plus proches sont liées à la Garonne ; - peu d'habitats naturels à enjeux sur l'aire d'étude, secteur essentiellement agricole (aucun habitat d'intérêt communautaire recensé) ; - aucune espèce de flore patrimoniale recensé sur le site. 	<ul style="list-style-type: none"> - présence avérée d'espèces liées au milieux aquatiques et humides à proximité ou dans l'aire d'étude ; -deux espèces d'insectes patrimoniaux le long du ruisseau de Baraille et le long de l'autoroute : l'Agrion de mercure et la Decticelle d'Aquitaine ; -la Grenouille verte est avérée et d'autres amphibiens sont considérés comme potentiels sur les zones en eau ; - présence d'habitats favorables au reptiles (Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune recensés) ; - des enjeux liés aux chiroptères sont recensés : 13 espèces contactées sur la zone et des arbres gites ont également été notés bien qu'aucune espèce n'ait été recensée en gîte ; - enjeux oiseaux modérés.
	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> - l'aire d'étude est comprise dans le PNA Milan royal et celui-ci, ainsi que le Milan noir, a été vu sur la zone. L'aménagement de la zone peut être l'occasion de renforcer la trame verte bocagère qui est favorable à l'espèce ; - présence de quelques haies, ripisylves et bosquets, dans ou à proximité de l'aire d'étude. Ces éléments sont utilisables par la trame verte et paysagère. 	<ul style="list-style-type: none"> - de nombreuses espèces de plantes exotiques envahissante présentent sur l'aire d'étude. Leur gestion sera nécessaire afin d'éviter la dispersion ; - trame verte et bleue en partie fragmentée sur le territoire des ZAC actuelles, l'urbanisation du restant de la surface de la ZAC sera consommatrice d'espaces naturels et peut augmenter la fragmentation. Les aménagements paysagers devraient permettre de préserver et/ou de renforcer les trames vertes et bleues ; - proximité de la Garonne et de cours d'eau implique un risque de zones humides, analyse des zones humides à finaliser ultérieurement.

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

Ci-après sont présentés les enjeux faune flore localisés et hiérarchisés.

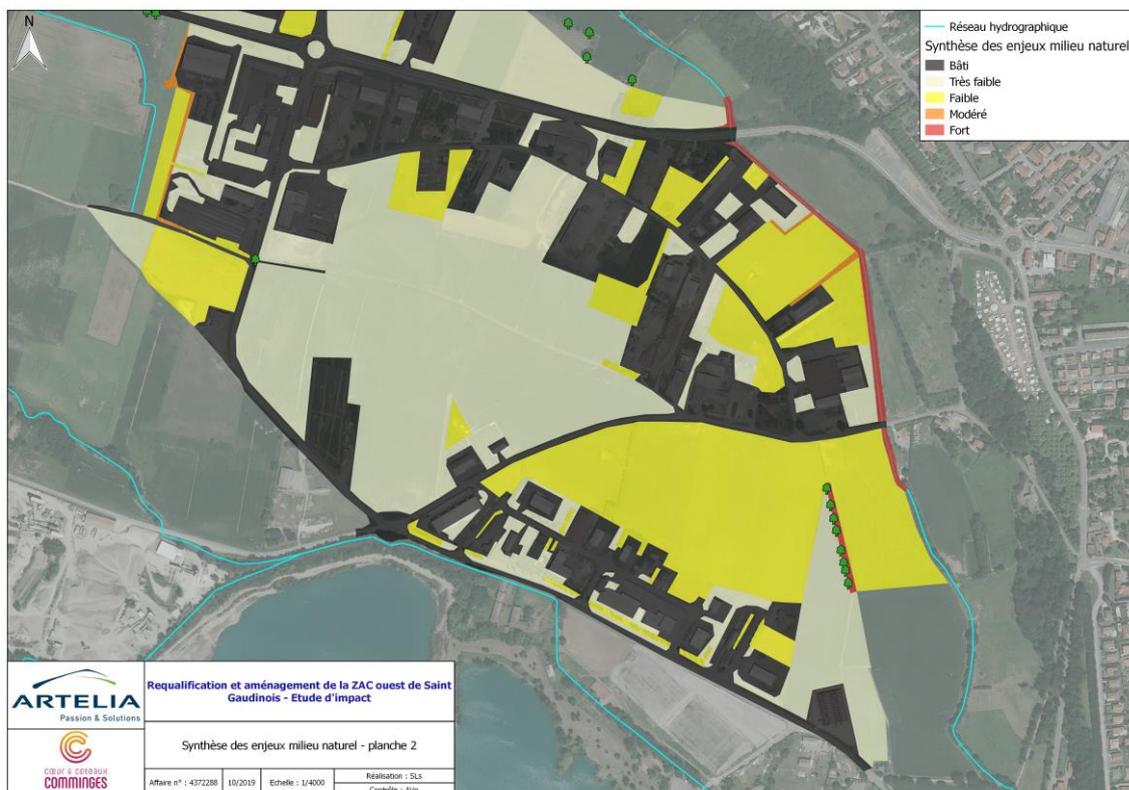
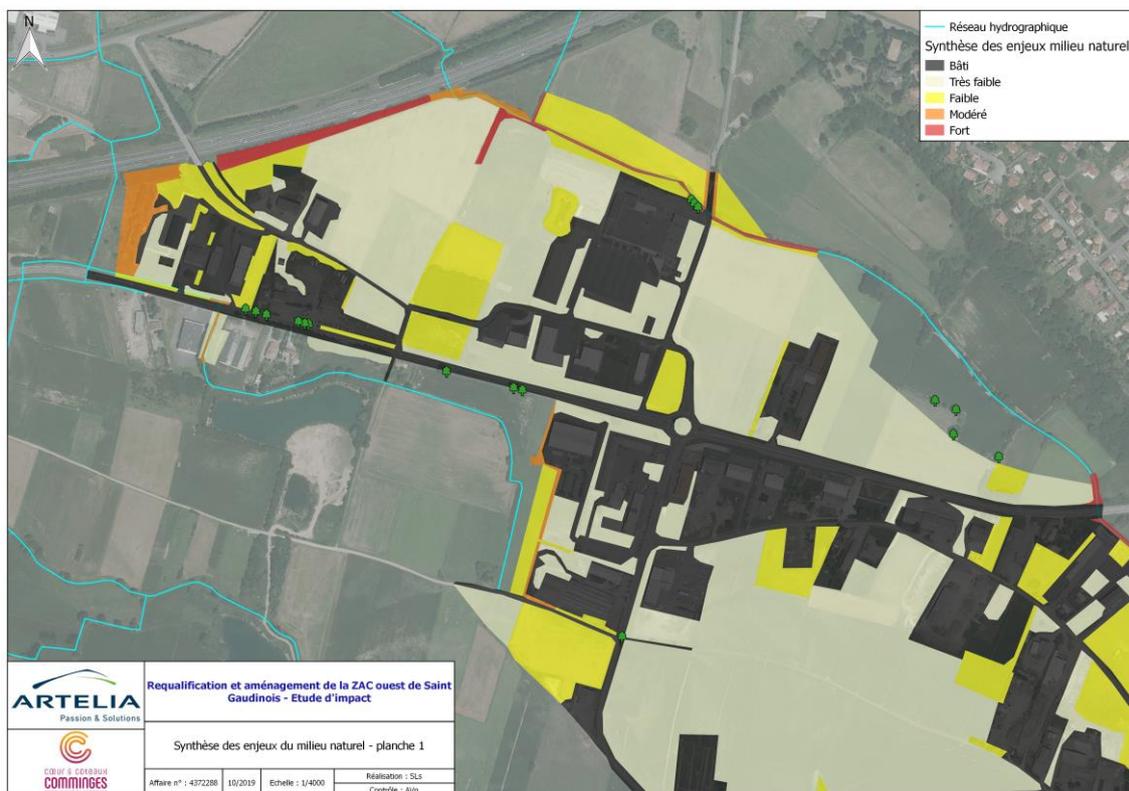


Figure 6 : Carte de synthèse des aires d'intérêt écologique - planche 1 et 2

1.3.3. Milieu humain

Une population et un habitat plus dense à Saint-Gaudens qu'aux alentours. Le territoire de l'arrondissement de Saint-Gaudens et du SCoT compte 77 444 habitants en 2016 pour une superficie totale de 2140 km², soit une densité de population de 36 habitants par km². **On constate que la commune de Saint-Gaudens est la commune la plus peuplée de l'arrondissement avec 15% de sa population.**

Des activités économiques diverses. Sur le territoire de la communauté de communes, **15 447 m²/an sont en moyenne autorisés à construire**, principalement des locaux commerciaux (60%) et des locaux et entrepôts (30%). A l'échelle du territoire de la communauté de communes, 280 ha de zones d'activité sont présents, dont 7 ha disponibles mais de façon morcelée et peu compétitive. L'offre foncière est relativement faible et peu maîtrisée, l'offre immobilière vétuste et non-conforme aux besoins des entreprises.

Un pôle attractif. La communauté de communes représente un pôle intermédiaire entre Toulouse et Tarbes. Elle représentait 21 443 habitants en 2011 (1,7% de la population départementale). La croissance démographique est positive en dépit d'un solde naturel négatif. Ceci est donc dû à un solde migratoire important. Au sein de la communauté de communes, une forte polarité s'observe puisque la commune de Saint-Gaudens regroupe à elle seule plus de 60% des établissements.

Un tissu économique fait de petites entreprises diversifiées. Plus de 65% des établissements n'ont aucun salarié et que les petites entreprises de 1 à 20 salariés sont plus représentées que dans le département et la région. Prédominance des commerces et services (Saint-Gaudens est un pôle centre de services pour son bassin de vie), et une agriculture qui démontre bien la ruralité du territoire.

Une agriculture bien développée. La SAFER recense **7 exploitations utilisant des terres dans la zone d'étude pour une surface totale de 40,8 ha.**

Un potentiel de mobilités encore peu exploité. Plusieurs modes de déplacements sont possibles aux alentours de la ZAC : le **transport ferroviaire**, les circulations douces : **vélo et piéton** et le transport routier : **véhicule particulier et transport en commun** ;

De nombreuses infrastructures routières : Le projet est traversé par la RD 817 et la RD21, et est bordé par l'A64 ;

Une circulation et des stationnements facilités : Le trafic est facilité par un dimensionnement correct des départementales et un traitement des carrefours par giratoires. Le secteur est particulièrement fréquenté par les Poids Lourds, notamment du fait de la présence d'une carrière de matériaux alluvionnaires à proximité, et de l'utilisation de la RD21 pour contourner le centre-ville de Saint-Gaudens par le Sud. Les stationnements se font à l'intérieur des parcelles ;

Un trafic important : dans le cadre de ce projet, aucune étude de trafic spécifique n'a été réalisée. Cependant, des données de points de comptage ont été recueillies et sont disponible en ligne sur la base de données du Conseil Départementale. On note des trafics important sur les voies à proximité de la ZAC, principalement liés aux poids lourds.

Urbanisme

SCoT du Pays Comminges Pyrénées. Ce SCOT est en cours d'élaboration depuis 2013, **le projet de ZAC s'inscrit dans cette démarche et est intégré dans la construction du SCOT.**

Plan Local d'Urbanisme de Saint-Gaudens, approuvé à la fin du mois de Mars 2017. **Le projet de Zone d'Activité Ouest a été intégré dans la réalisation de ce PLU et fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).**

Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve-de-Rivière, approuvé en 2006, ne prend pas encore en compte le projet de ZAC.

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

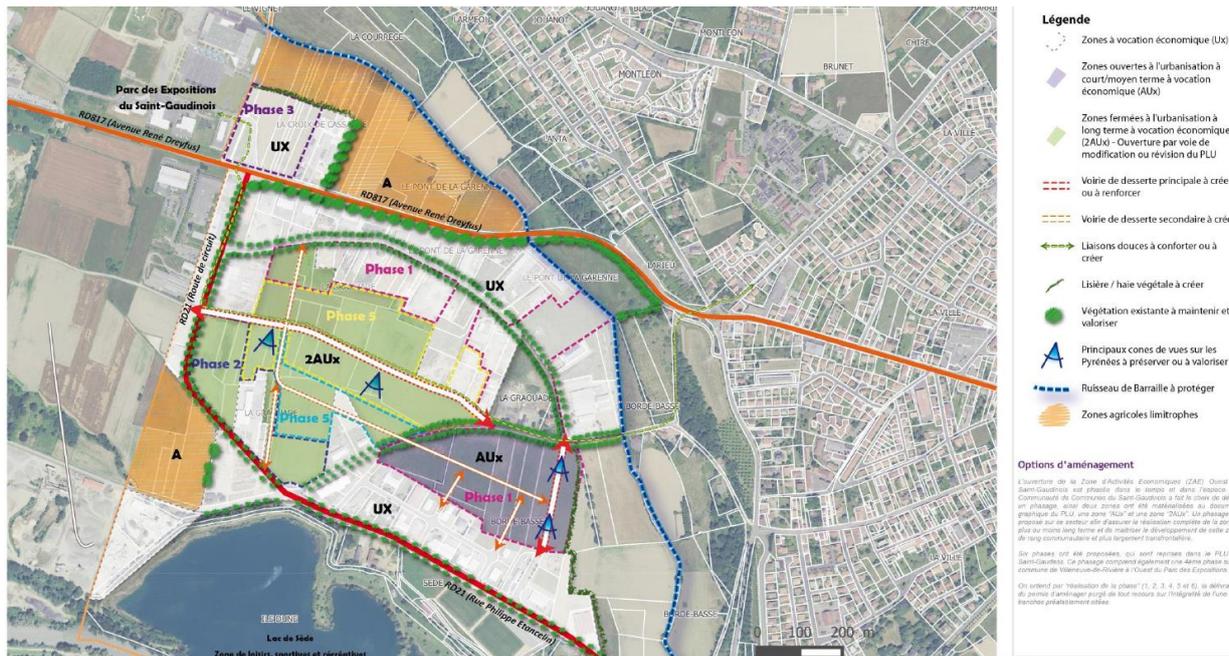


Figure 7 : OAP de la zone sur le PLU de Saint-Gaudens

Une gestion des déchets efficace. Les ordures ménagères sont collectées par le SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac. L'Installation de Stockage des déchets Non Dangereux est le site de Pihourc situé à Liéoux (31). Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets autorise ce site à recevoir les déchets de 15 collectivités. Le site peut réceptionner jusqu'à 85 000 tonnes / an.

MILIEU HUMAIN	ATOUS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Gaudens est la commune la plus peuplée de l'arrondissement avec 15% de sa population. Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière font partie des communes dont le nombre d'habitants a le plus augmenté entre 2010 et 2015 ; - la zone est très peu concernée par l'habitat pavillonnaire ; - des activités économiques déjà en place sur la ZAC ; - une gestion des déchets efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> - un réseau routier à réaménager ; -des exploitations agricoles installées sur le territoire.
	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> - après une longue période de déclin la population au sein du Pays Comminges Pyrénées augmente de 7,6 % entre 1999 et 2015. La commune de Saint-Gaudens se démarque alors au sein de l'arrondissement comme étant le pôle le plus attractif ; - réhabilitation des réseaux routiers afin de les rendre plus efficace et qualitatif ; - projet compatibles avec les PLU ; 	

1.3.4. Paysage et patrimoine culturel

Un paysage entre ruralité et zones d'activités. Les sites des zones d'activités Ouest du Saint-Gaudinois prennent place dans un paysage de plaine en pente douce vers le fleuve, adossée, selon une courbe Ouest/Sud-Est, au coteau boisé. Les zones d'activités actuelles qui composent la zone d'étude sont disséminées dans la plaine, en entrée de ville autour de la RD817. L'A64 est peu perceptible dans le paysage.

Une typologie de voies marquée :

- voie de liaison : la route du circuit est relativement large, elle présente un caractère urbain, du moins dans sa partie nord.
- voie d'entrée de ville : l'entrée de Saint-Gaudens, très large, rectiligne, au bâti peu structurant. Les plantations d'alignement ont disparu.

Du bâti peu homogène, qui semble posé sur les espaces agricoles. Le bâti suit généralement l'axe des voies et s'implante en recul par rapport à la rue. Les orientations sont diverses. Il faut noter une structuration plus forte sur la RD817 mais aussi sur la RD21. De loin, le bâti semble posé sur les espaces agricoles, renforçant le sentiment d'une zone d'activités « posée » dans les champs.

Des structures végétales intéressantes issues de la vocation agricole du site. La végétation du site est largement issue de trame agricole et participent ainsi à l'image rurale des zones d'activités. Les alignements d'arbres ou les haies constituent des filtres très efficaces pour intégrer les arrières des parcelles bâties et masquer les zones de service. Les fossés et les larges bas-côtés enherbés sont des éléments fédérateurs du paysage de la zone. Les vestiges de bocage renforcent la perception rurale du site.

Le vocabulaire des zones peu lisible. Des clôtures très disparates : différents types de clôtures présents sur les zones d'activités actuelles et une signalétique peu présente.

Un patrimoine archéologique et culturel à intégrer

Une entité archéologique se trouve à l'ouest de l'aire d'étude, sur la ville de Villeneuve-de-Rivière.

La ZAC se trouve dans le périmètre protégé des 500m autour d'un bâtiment inscrit au monument historique : **l'Oratoire Notre Dame du Caouet** : Inscription par arrêté du 9 décembre 1929.

Le périmètre de la ZAC se trouve à proximité immédiate du site inscrit : **Plateau de la Caoue**. La ZAC et le site du Plateau de la Caoue sont séparés par le ruisseau de la Baraille.

PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL	ATOUS	FAIBLESSES
	- une image profondément rurale qui peut servir de base aux aménagements et qui peut dicter la composition des extensions urbaines en suivant le parcellaire agricole existant ; - des structures végétales intéressantes issues de la vocation agricole du site	- des zones d'activités disséminées dans la plaine, en situation d'entrée de ville autour de la rd817 ; - des typologies de voies contrastées ; - bâti peu homogène, qui semble posé sur les espaces agricoles
	OPPORTUNITES	MENACES
	- une cohérence à retrouver dans le vocabulaire de l'aménagement notamment, pour la signalétique et les clôtures, le traitement des limites et des arrières de parcelles, l'architecture du bâti ; - une requalification plus urbaine aux abords des entrées de ville de Saint-Gaudens le long de la RD817 et de la RD21	- une urbanisation du bocage ; - présence de monuments classés et de sites inscrits.

1.3.5. Risques naturels, industriels et technologiques

Un risque inondation à proximité. Les communes de Villeneuve-de-Rivière et Saint-Gaudens sont concernées par un PSS inondation, approuvé le 06/06/1951. Un PPRN mouvement de terrain et inondation a été prescrit le 09/05/2019.

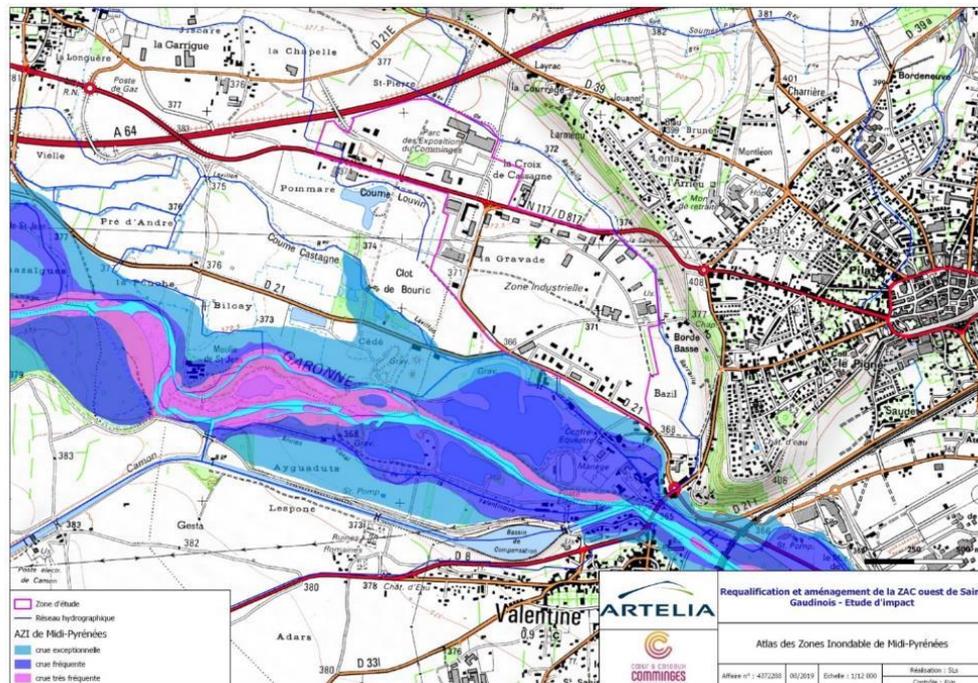


Figure 8 : Zone inondable à proximité de la zone d'étude (source : DREAL Midi Pyrénées)

- On constate que les bordures du secteur d'étude sont en limite de zone inondable. En effet celle-ci s'arrête au droit de la RD 21 (route du circuit).

Un risque industriel lié à l'établissement fibre excellence. Seule la commune de Saint-Gaudens est concernée par un PPRT Installations industrielles. Elle est concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques induit par l'établissement Fibre Excellence classé SEVESO seuil haut.

- Le périmètre concerné par ce PPRT ne concerne pas la zone d'étude et se trouve à 1km au sud-est.

Un risque lié aux ICPE très faible. La commune de Saint-Gaudens compte 10 installations industrielles, Villeneuve-de-Rivière, elle, en compte 4.

- Le périmètre de la ZAC est concerné par 1 ICPE, le SIVOM.

Une installation industrielle rejetant des polluants sur la zone. Saint-Gaudens est concernée par trois industries polluantes, Villeneuve-de-Rivière par une.

- La seule qui soit proche est SAS DRAGAGES DE VALENTINE, Saint-Gaudens.

Les deux communes du projet sont concernées par le risque rupture de barrage.

Un risque séisme modéré

- Les deux communes sont en zone de sismicité : 3 soit modéré.

Quatre autres risques potentiels :

- canalisations dangereuses : les communes sont traversées par des canalisations de gaz naturel, celles-ci bordent la zone du projet ;

ETUDE D'IMPACT

- mouvements de terrain : un PPR – Sècheresse (tassements différentiels) est approuvé sur les deux communes depuis le 13/11/2018. **Un PPRN (Mouvement de terrain et inondation) a été prescrit sur les deux communes également, le 09/05/2019 ;**
- retrait gonflement des sols argileux : la zone d'étude se trouve en aléa faible ;
- le risque de remontées de nappe : plutôt faible au droit du secteur. Les secteurs à risque de nappe sub-affleurante correspondent aux abords du réseau hydrographique superficiel.

Un territoire concerné par des risques de pollution des sols, SIS et anciens sites industriels

➤ **La zone d'étude est directement concernée par :**

- 1 site pollué BASOL (Etablissement FIDELLE) ;
- 10 anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

L'établissement Fidelle, dont l'activité est terminée, est classé comme site pollué ayant fait l'objet d'une réhabilitation et étant encore sous contrôle dans la base de données BASOL du BRGM.

Une qualité de l'air à surveiller. La Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges possède un Plan Climat Air Energie Territorial. Les conclusions concernant le territoire d'étude sont que la communauté de commune est concernée par des émissions de dioxyde de soufre (industriel), d'oxyde d'azote (industriel et A64), de particules fines (industriel) et d'ammoniac (agricole).

Un environnement sonore à surveiller. Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif applicable sur la construction des bâtiments à proximité des voies routières et ferroviaires. Selon cet arrêté, la RD 817 qui traverse le secteur d'étude est classée en catégorie 4 : la zone affectée par le bruit est de 30 m de part et d'autre de la voie. La partie Nord/Ouest de la zone d'étude est également placée en zone affectée par le bruit de l'A64 (catégorie 1).

RISQUES NATURELS, INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES ET NUISANCES	ATOUTS	FAIBLESSES
	-projet de ZAC non en zone inondable et prescription d'un PPRN mouvement de terrain et inondation en 2019 ; -PPRT de l'établissement Fibre Excellence éloignée de la ZAC. -un territoire aux problèmes de qualité de l'air encore peu prégnants ; -une amélioration des émissions.	- chauffage particulier au bois répandu ; -manque de données pour connaître ponctuellement les problématiques ; -voiture individuelle très présente. -secteur déjà particulièrement sensible au bruit.
	OPPORTUNITES	MENACES
	-Actions menées en matière de sobriété sur les secteurs clés, avec des répercussions positives. -prise en compte dès à présent de cette problématique de manière homogène dans tous les cahiers des charges de construction des nouveaux bâtiments ; -gestion du trafic sur la zone.	- l'atlas des zones inondables indique une zone de crue exceptionnelle à proximité immédiate. -développement non qualitatif du chauffage au bois. -augmentation du trafic sur la zone.

1.3.6. Synthèse de l'état initial : enjeux hiérarchisés

Thème	Nature de l'enjeu	Niveau d'enjeu
Milieu physique		
Topographie	Modification de topographie	Très faible
Contexte climatique	Urbanisation et effet d'îlot de chaleur urbain	Faible
Géologie	Qualité du sous-sol	Faible
Occupation du sol	Changement durable d'occupation des sols	Faible
Hydrogéologie	Préservation de la qualité des eaux souterraines et des usages (risque de pollution accidentelle ; imperméabilisation des sols ; eaux de ruissellement potentiellement chargées ; consommation d'eau potable)	Modéré
Hydrographie	Préservation du réseau hydrographique superficiel (Travaux à proximité des cours d'eau, risque de dégradation ; production d'eaux usées)	Modéré
Qualité / Usages des eaux superficielles	Préservation de la qualité des eaux superficielles et des usages	Modéré
Milieu naturel		
Flore patrimoniale	Préservation des espèces patrimoniales et protégées	Très faible
Zonages environnementaux	Prise en compte et préservation des zonages environnementaux	Faible
Habitats naturels	Préservation des habitats à enjeux et d'intérêt communautaire	Faible
Amphibiens	Préservation des espèces et de leurs habitats	Faible
Reptiles	Préservation des espèces et de leurs habitats	Faible
Mammifères hors chiroptères	Préservation des espèces et de leurs habitats	Faible
Chiroptères	Préservation des espèces et de leurs habitats	Faible à modéré
Flore invasive	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Modéré
Fonctionnalité écologiques	Préservation des continuités et des réservoirs de biodiversité	Modéré
Oiseaux	Préservation des espèces et de leurs habitats	Faible à fort
Zones humides	Préservation des zones humides	Modéré à Fort
Invertébrés	Préservation des espèces et de leurs habitats	Modéré à fort
Milieu humain		
Population et habitat	Prise en compte des populations présente sur la zone de projet et des variations démographique induites par le projet	Très faible
Gestion des déchets	Gestion de l'augmentation des déchets à traiter	Très faible
Agriculture	Changement de vocation des terres agricoles	Très faible à faible
Activités économiques	Dynamiser le tissu économique du Saint-Gaudinois	Modéré
Mobilité	Permettre une alternative aux véhicules motorisés	Modéré
Réseaux	Permettre une bonne desserte par les différents réseaux	Modéré
Agriculture	Remise en cause de l'existence d'une exploitation	Très fort
Paysage et patrimoine culturel		
Paysage	Harmoniser l'ensemble de la ZAC ; Requalification de l'entrée de ville ; Insertion paysagère dans le bocage agricole ; Participation à la trame verte et bleue	Fort
Patrimoine culturel	Insertion paysagère soignée des aménagements à proximité des zones sensibles ; Points de vue à préserver et/ou valoriser	Fort
Risques naturels, industriels et technologiques et nuisances		
Risques naturels	Prise en compte des risques naturels dans la conception des aménagements.	Faible
Risques industriels et technologiques	Présence d'activité contrôlée pouvant avoir une incidence sur l'environnement.	Faible
Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels	Restriction des usages au droit de la zone réhabilitée.	Faible
Qualité de l'air	Gestion de la qualité de l'air	Faible à modéré
Environnement sonore	Gestion de l'environnement sonore : Respect d'un isolement acoustique minimal réglementaire pour tout bâtiment à construire dans un secteur affecté par le bruit	Faible à modéré

1.4. EVOLUTION PROBABLE DE L'ETAT ACTUEL ET SCENARIO DE REFERENCE

Ce chapitre présente, sous forme d'un tableau synthétique et pour chaque thématique de l'état actuel de l'environnement, les évolutions probables en l'absence de projet (scénario de référence) et un aperçu de l'évolution probable avec la mise en œuvre du projet.

Thématique	En l'absence du projet (scénario de référence)	Avec la mise en œuvre du projet
Milieu physique		
Contexte climatique	Des changements climatiques déjà perçus sont attendus à l'échelle globale. Sur le territoire Midi-Pyrénées, ces changements devraient se caractériser par une poursuite de la hausse des températures, une augmentation des contrastes saisonniers, une diminution du nombre de journées de gel, une augmentation des occurrences de fortes chaleurs et un assèchement des sols de plus en plus marqué.	La mise en œuvre du projet à elle seule n'est pas susceptible de faire évoluer le climat.
Topographie	Aucune évolution n'est attendue sur cette thématique.	Le projet n'est pas susceptible de modifier l'évolution envisagée dans le scénario de référence.
Géologie	Aucune évolution n'est attendue sur cette thématique.	Le projet n'est pas susceptible de modifier l'évolution envisagée dans le scénario de référence.
Eaux souterraines et superficielles	En lien avec le changement climatique, une raréfaction de la ressource en eau est probable, en même temps qu'une augmentation des besoins. En parallèle, un maintien voire une augmentation de la qualité des eaux est attendue suite aux différentes politiques (notamment européennes) menées en la matière.	Le projet est susceptible d'entraîner une imperméabilisation locale des sols pouvant impacter quantitativement les masses d'eau souterraines. La conversion d'espaces agricoles, notamment en maïs irrigué, est cependant susceptible de diminuer la pression quantitative locale sur l'eau ainsi que la pression liée aux nitrates. Toutes les mesures seront mises en place pour diminuer les risques de pollution accidentelle et le cas échéant limiter leurs conséquences, notamment en phase de travaux.
Risques naturels	Les changements climatiques risquent de causer une augmentation de certains risques naturels, comme les mouvements de terrain liés au retrait gonflement des argiles.	Le projet n'est pas susceptible de modifier l'évolution envisagée dans le scénario de référence.
Milieu naturel		
Milieu naturel	Le site concerné présente des enjeux environnementaux globalement faibles qui sont peu susceptibles d'évoluer du fait de la forte présence des activités humaines sur le site (agriculture).	Le projet entraîne une dégradation du milieu naturel. Une série de mesure d'évitement et de réduction des impacts sera appliquée pour limiter les impacts du projet.

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

Thématique	En l'absence du projet (scénario de référence)	Avec la mise en œuvre du projet
Milieu humain		
Population, habitat et activités économiques	Le territoire de la communauté de communes est inscrit dans une dynamique démographique et de création d'entreprises positive, bien qu'inférieure à celle du département ou de la région. Les emplois sur ce territoire sont en chute entre 2008 et 2013, on peut s'attendre à ce que le scénario de référence suive cet élan.	Le projet devrait booster la dynamique d'emploi de la communauté de communes, et très probablement celle de la démographie et de la création d'entreprises.
Agriculture	Une exploitation est en cours de cessation, les autres continueraient probablement à exister.	Arrêt progressif des activités agricoles sur le secteur.
Mobilité	Aucune évolution n'est attendue sur cette thématique.	La création de la zone d'activité engendrera une augmentation localisée des déplacements, pouvant s'accompagner d'une diversification des moyens de transport dans cette zone (transports en commun, modes doux...).
Réseaux	Aucune évolution n'est attendue sur cette thématique.	Des extensions seront réalisées à partir du réseau existant. De nouveaux réseaux seront créés.
Gestion des déchets	Aucune évolution n'est attendue sur cette thématique.	Augmentation des déchets produits et donc des déchets à traiter.
Paysage et patrimoine culturel		
Paysage	Aucune évolution n'est attendue sur cette thématique.	La paysage va passer d'une ambiance « champêtre » à une zone urbanisée.
Patrimoine culturel	Aucune évolution n'est attendue sur cette thématique.	Les vues depuis le site classé vont être modifiées par le développement de la ZAC.
Risques naturels, industriels et technologiques et nuisances		
Risques naturels	Le réchauffement climatique peut engendrer des modifications des périmètres, de la force ou de la fréquences des risques inondation, retrait gonflement des argiles,...	La création de la ZAC n'a pas d'effet sur ces risques.
Risques industriels et technologiques	Aucune évolution n'est attendue sur cette thématique.	Peu de lots de la ZAC seront alloués à de l'industriel.
Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels	Aucune évolution n'est attendue sur cette thématique.	Peu de lots de la ZAC seront alloués à de l'industriel.

1.5. IMPACTS DU PROJET AVANT MESURES

Les tableaux suivant présentent les impacts du projet sur les différentes thématiques susceptibles d'être impactées par le projet, durant ses phases de chantier et/ou durant sa phase de fonctionnement, dite aussi phase d'exploitation.

Ce dossier constitue l'étude d'impact du projet lors de sa création, au vu du phasage du projet qui court sur une 30aine d'année des mises à jour de l'état initial et des impacts seront réalisées au fur et à mesure.

1.5.1. Milieu physique

Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Contexte climatique	Secteur déjà en grande partie urbanisé et cultivé. Les chantiers seront localisés et progressifs au cours des différentes phases d'ouverture à l'urbanisation de la ZAC.	Faible	en phase chantier - Chantiers localisés et progressifs	Nul
			en phase exploitation - Modification locale du climat par effet d'îlot de chaleur urbain	Faible
Topographie	Topographie de la zone plane. L'altimétrie du projet se tiendra au plus proche du terrain naturel existant. Le projet ne présentera pas de section en déblais ou remblais.	Très faible	en phase chantier - modifications locales de la topographie (tranchée réseaux,...)	Très faible
			en phase exploitation - création de noues de gestion des eaux pluviales de faibles pentes (cf. illustration page suivante)	Très faible
Géologie	Qualité du sous-sol moyenne. Cette thématique se recoupe avec l'hydrogéologie et les risques naturels.	Faible	en phase chantier - pas d'impact prévisible	Nul
			en phase exploitation - consommation de la ressource en sols sur 45ha	Faible
Hydrogéologie	Nappe relativement profonde mais contexte alluvionnaire rendant la ressource vulnérable. Pas d'usages sensibles des eaux souterraines actuels ou prévu.	Modéré	en phase chantier - risque de pollution ponctuelle des eaux souterraines	Modéré
			en phase exploitation - imperméabilisation d'environ 45ha - pollutions des eaux de ruissèlement par le trafic routier - augmentation de la consommation d'eau	Modéré
Hydrogéologie et hydrographie	Présence d'un réseau hydrographique superficiel, dont 2 masses d'eau référencées au SDAGE Adour Garonne (FRFR251-1 et FRFR251). Réseaux hydrographique : ruisseau de la Baraille, ruisseaux de Lavillon et la Garonne. Aucune intervention n'est prévue sur ces cours d'eau, qui ne seront pas directement impactés par les travaux. Deux parcelles à aménager se trouvent cependant en bordure du ruisseau de Baraille et la RD21 qui va être réaménagée se trouvent proches du ruisseau de Lavillon.	Modéré	en phase chantier - pollutions accidentelles - risque de dégradation des berges et des ripisylves	Modéré
			en phase exploitation - pollutions accidentelles - risque de dégradation des berges et des ripisylves	Modéré
Qualité / Usages des eaux superficielles	Masses d'eau avec une bonne qualité chimique globale et une qualité écologique moyenne ; pas d'usages sensibles ; pression piscicole forte ; PGE Garonne Ariège ; classement en ZRE ; SAGE de la Vallée de la Garonne en cours	Modéré	en phase chantier - risque de pollution accidentelles - risque de dégradation des berges et des ripisylves	Modéré
			en phase exploitation - risque de pollution accidentelles - risque de dégradation des berges et des ripisylves - augmentation des eaux traitées par la STEP et rejetées dans la Garonne	Modéré

ETUDE D'IMPACT

Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Occupation des sols	Secteur déjà en partie urbanisé, grandes surfaces de cultures, peu de milieux naturels. L'aménagement de la ZAC à terme sera consommatrice de 49 ha d'espaces voués à l'urbanisation des parcelles et aux réaménagements des espaces publics. Cependant, le projet prévoit une programmation en 6 phases. Les réaménagements des voiries existantes sont compris dans ce calcul (cf. tableau page suivante). Les phases les plus consommatrice seront les phases 1 et la phase 5. La phase 1 étant estimée sur un pas de temps de 15ans, la consommation d'environ 50ha est estimée sur au minimum 30 ans.	Faible	en phase chantier - toute autre utilisation des sols sera impossible durant les chantiers	Très faible
			en phase exploitation - consommation de 49ha à terme	Modéré

1.5.1.1. ILLUSTRATIONS UTILES A LA COMPREHENSION DES IMPACTS MILIEU PHYSIQUE

- Thématique : topographie

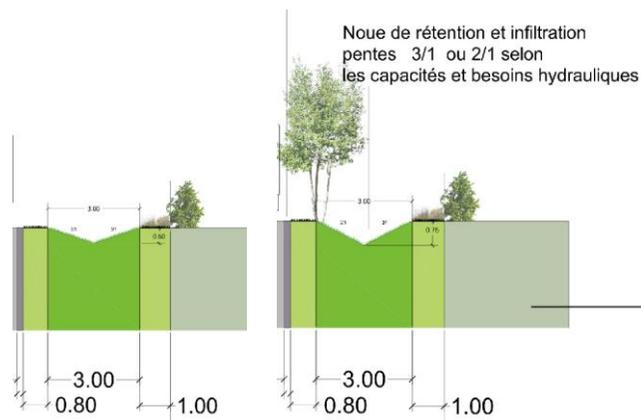


Figure 9 : Coupe des noues d'infiltration

- Thématique : occupation des sols

Surface consommée ou réaménagée par phase :

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 6
Surface consommée ou réaménagée	19,08	4,75	0,94	8,91	11,43	4,10

ETUDE D'IMPACT

1.5.2. Milieu naturel

Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Flore patrimoniale	Aucune espèce floristique bénéficiant d'un statut de protection ou à valeur patrimoniale n'a été identifiée.	Très faible	Pas d'impact pressenti	Très faible
Habitats naturels	Seuls six grands types d'habitats sont concernés par l'aménagement de la ZAC : - la ripisylve du ruisseau de Baraille ; - un fourré ; - des prairies pâturées ou fauchées ; - des cultures et des friches ; - des habitats anthropiques tels que des haies horticoles ou des alignements d'arbres divers ; - des haies d'arbuste plus locales. Aucun habitats d'intérêt communautaire recensé.	Modéré à fort	<u>en phase chantier</u> - destruction / altération des habitats à proximité et de leurs fonctionnalités, peu de parcelles concernées Habitats concernés : Ripisylve du ruisseau de la Baraille (44.3) Prairies pâturée et fauchée (38.1 et 38.2) Haies arbustives locales (84.1)	Modéré
			<u>en phase exploitation</u> - destruction / altération potentielle des habitats du fait des activités développées à proximité et les pollutions qu'elles pourraient induire Habitats concernés : Cultures (82.1 / 24,4ha) Friches (87.2 / 3,09ha)	
		Très faible	Fourrés (31.8 / 5530 m ²)	Très faible, faible
		Faible	Prairies pâturée et fauchée (38.1 et 38.2 / 11,3ha)	Faible
		Faible à modéré	Ripisylve du ruisseau de la Baraille (44.3 / 240ml) Haies arbustives locales (84.1 / 230ml)	Faible à modéré
		Modéré à fort		Modéré
Flore invasive	12 espèces invasives dont 11 invasives avérées en France et/ou en Midi-Pyrénées et 1 à surveiller.	Fort	<u>en phase chantier</u> - dispersion d'espèces - apport extérieur d'espèces <u>en phase exploitation</u> - dispersion d'espèces - apport extérieur d'espèces	Fort
Zones humides	A ce stade les impacts sur les zones humides ne peuvent être jugées que via le critère végétation. A ce jour habitats naturels concernés : Ripisylve du ruisseau de Baraille	Fort	<u>en phase chantier</u> - destruction / altération des habitats à proximité et de leurs fonctionnalités, peu de parcelles concernées - risque de pollution accidentelles <u>en phase exploitation</u> - destruction / altération des habitats à proximité et de leurs fonctionnalités - risque de pollution accidentelles	Modéré

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Invertébrés	<p>Présence avérée de la Decticelle d'Aquitaine, de l'Agrion de Mercure et de la Leste dryade qui ont des enjeux modérés à fort.</p> <p>Présence potentielle de l'Ecailles chiné et du Lucane cerf-volant.</p> <p>L'entomofaune présente sur la zone d'étude est principalement composé d'un cortège d'espèces communes et ubiquistes.</p>	Modéré à fort	<p><u>en phase chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - destruction / altération d'habitats <p><u>en phase exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - altération / dégradation des connectivités écologiques ; perte fonctionnalité du site 	Modéré Agrion de mercure, Decticelle d'Aquitaine <u>Ripisylve du Baraille</u>
				Modéré Leste dryade <u>Talus autoroutier et bande enherbée attenante</u>
				Faible Lucane cerf-volant, Ecaille chinée <u>Ripisylve du Baraille</u>
				Faible Autres espèces
Amphibiens	<p>Présence avérée de la Grenouille verte.</p> <p>La faible qualité des habitats terrestres et aquatiques présents sur la zone d'étude limite les potentialités de présence pour les amphibiens.</p>	Faible	<p><u>en phase chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - destruction / altération d'habitats <p><u>en phase exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - altération / dégradation des connectivités écologiques ; perte fonctionnalité du site 	Faible Grenouille rieuse et autres espèces
Reptiles	<p>Présence avérée de la Couleuvre verte et jaune et du Lézard des murailles.</p> <p>Présence potentielle de la Couleuvre à collier, la Couleuvre vipérine et du Lézard vert occidental.</p> <p>Les milieux en présence sur la zone d'étude ne sont que faiblement favorables aux reptiles.</p>	Faible	<p><u>en phase chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - destruction / altération d'habitats <p><u>en phase exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - altération / dégradation des connectivités écologiques ; perte fonctionnalité du site 	Faible

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Mammifères hors chiroptères	Aucune espèce n'a été contactée. Présence potentielle du Hérisson d'Europe, de l'Ecureuil roux, de la Genette commune et du Chat forestier.	Faible	<p><u>en phase chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - destruction / altération d'habitats <p><u>en phase exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - altération / dégradation des connectivités écologiques ; perte fonctionnalité du site 	Faible
Chiroptères	Treize espèces ont été contactées en chasse/transit sur l'aire d'étude. Aucune chauve-souris n'a été recensée en gîte au sein de l'aire d'emprise du projet. L'enjeu chiroptérologique sur la zone d'étude peut être qualifié de faible à modéré pour le Grand myotis et la Barbastelle d'Europe.	Faible à modéré	<p><u>en phase chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - destruction / altération d'habitats <p><u>en phase exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de destruction d'individus - risque de dérangement d'individus - altération / dégradation des connectivités écologiques ; perte fonctionnalité du site 	<p>Faible</p> <p>Molosse de Cestoni, Minioptère de Schreibers, Grand/Petit murin</p> <p>Modéré</p> <p>Pour les arbres gîtes potentiels et les autres espèces</p>

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

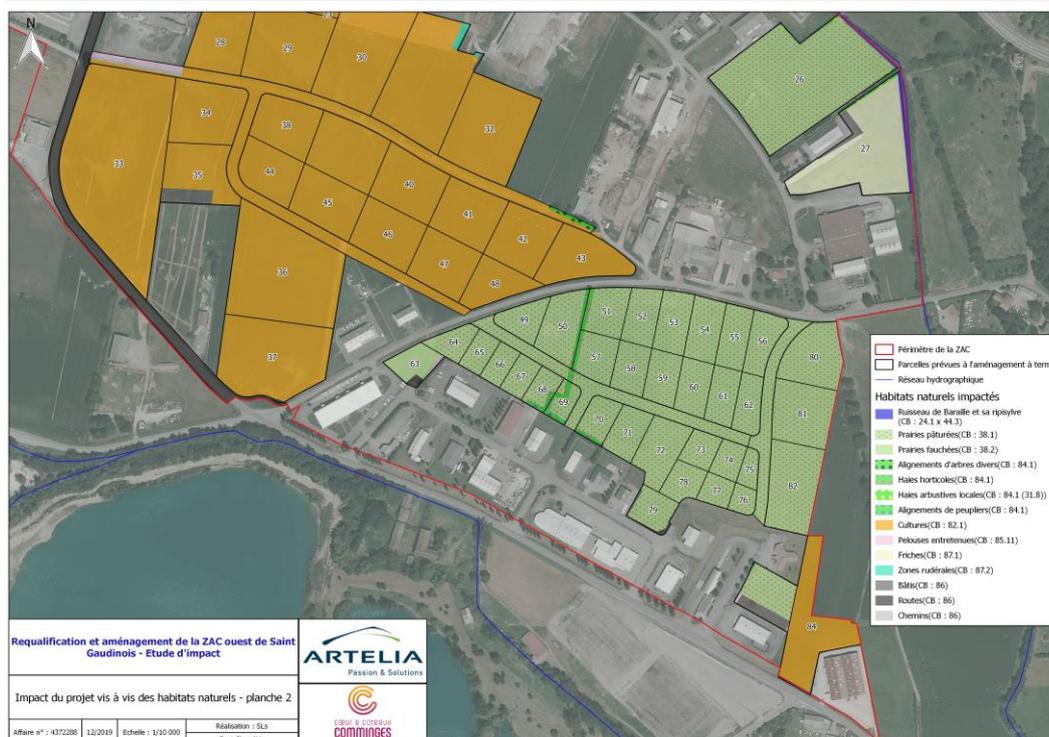
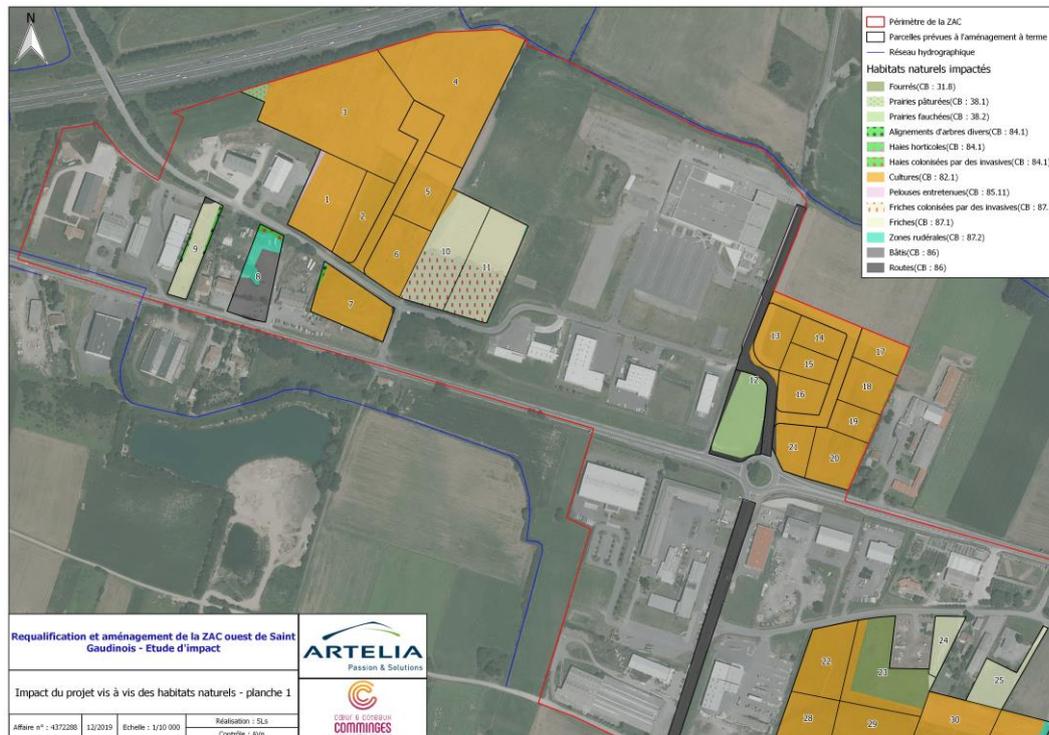
Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Oiseaux	<p>34 espèces ont été contactées durant les inventaires concernant l'avifaune.</p> <p>Parmi ces espèces, 8 présentent un degré de patrimonialité reconnu de par leur appartenance à des listes départementales, régionales, nationales voir européennes elles-mêmes basées sur des statuts de conservation : le Chevalier guignette, la Cisticole des joncs, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique, le Milan royal, le Tarier des prés, le Serin cini et le Verdier d'Europe.</p> <p>Le Chevalier guignette, l'Hirondelle rustique et le Milan royal n'ont pas été déterminé comme reproduction sur la zone donc leurs enjeux sont jugés faibles.</p> <p>Les autres espèces citées ont un enjeu modéré, le Tarier des prés un enjeu fort.</p>	Fort Tarier pâtre	Cortège des milieux ouverts et agrosystèmes, habitats : Prairies fauchées et pâturées, friches, haies arbustives locales, fourrés <u>en phase chantier</u> - dérangement	Fort Tarier pâtre
		Modéré Cisticole des joncs et le Serin cini		Modéré Cisticole des joncs et le Serin cini
		Faible Autres espèces	<u>en phase exploitation</u> - dérangement - destruction d'individus - destruction ou dégradation d'habitats d'espèces : 15ha d'habitats de reproduction et d'alimentation détruits à terme.	Faible Autres espèces
		Modéré Verdier d'Europe	Cortège forestier, habitats : ripisylve, alignements d'arbres, haies horticoles et locales et fourrés <u>en phase chantier</u> - dérangement	Modéré Verdier d'Europe
		Faible Autres espèces		<u>en phase exploitation</u> - dérangement - destruction d'individus - destruction ou dégradation d'habitats d'espèces : 9,4ha d'habitats de reproduction et d'alimentation détruits à terme.
		Faible à modéré pour l'Hirondelle des fenêtres	Cortège anthropique, habitats : Bâts <u>en phase chantier</u> - dérangement <u>en phase exploitation</u> - dérangement	Très faible
Faible	Cortège lié aux milieux aquatiques et humides Pas d'habitats concernés	Très faible		
Fonctionnalité écologiques	Trame verte et bleue en partie fragmentée sur le territoire des ZAC actuelles, l'urbanisation du restant de la surface de la ZAC sera consommatrice d'espaces naturels et peut augmenter la fragmentation.	Modéré	<u>en phase chantier</u> - dérangement d'espèces - pollutions accidentelles <u>en phase exploitation</u> - consommation de milieux	Très faible
				Modéré

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

1.5.2.1. ILLUSTRATIONS UTILES A LA COMPREHENSION DES IMPACTS NATURELS

Impacts sur les habitats naturels



1.5.3. Milieu humain

Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Population et habitat	Très peu d'habitat sur le périmètre et la ZAC n'a pas pour projet d'établir de l'habitat en son sein. Le SCoT prévoit + 10 000 habitants sur son territoire d'ici 2030.	Très faible	<u>en phase chantier</u> - incidents lors du chantier - dérangement des habitants (nuisances et accessibilité)	Très faible
			<u>en phase exploitation</u> - potentielle augmentation de la population des communes proches	Positif en accord avec les objectifs du SCoT
Gestion des déchets	Augmentation des déchets à traiter en accord avec les capacités de traitement du SIVOM.	Très faible	<u>en phase chantier</u> - Pollution potentielle via les déchets de chantier <u>en phase exploitation</u> - augmentation de la production quotidienne de déchets	Faible
Energie	La zone est destinée à accueillir plutôt de l'artisanat et de la petite industrie, et non des installations industrielles d'envergure fortement consommatrices d'énergie.	Faible	<u>en phase chantier</u> - consommation d'énergie temporaire <u>en phase exploitation</u> - hausse de la consommation d'énergie	Faible
Activités économiques	Le tissu économique s'organise autour d'une majorité de TPE et de quelques grandes entreprises. Une forte demande de création d'entreprise sur le territoire.	Modéré	<u>en phase chantier</u> - dérangement des activités (nuisances et accessibilité)	Faible
			<u>en phase exploitation</u> - accueils de nouvelles entreprises - requalification de l'existant	Positif
Mobilités	Une bonne desserte routière mais absence de transports en commun et de circulations douces. La D817, la route du circuit et la RD21 sont des axes de déplacements quotidiens, cependant la requalification de la D817 n'est pas projetée.	Modéré	<u>en phase chantier</u> - risques de perturbation de la circulation	Modéré
			<u>en phase exploitation</u> - hausse de la fréquentation - réaménagement des voiries : sécurisation, et possibilité d'arrêt de bus - réflexion sur la mise en place de transport en commun	Faible

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Réseaux	Le secteur est desservi par différents types de réseaux. Des extensions sont possibles à partir des réseaux existants. Les réseaux aériens (télécoms et électricité) sont parfois chargés ou peu qualitatifs.	Modéré	<u>en phase chantier</u> - coupures accidentelles ou de dégradations des réseaux	Faible
			<u>en phase exploitation</u> - gestion des eaux pluviales par noues d'infiltration - réseaux aérien effacés - renforcement ou extensions des réseaux dans les secteurs où c'est nécessaire	Positif Amélioration de l'existant
Agriculture	Changement de vocation des terres agricoles. Sept exploitations agricoles recoupent la zone d'étude, et représentent une superficie d'environ 40,8 ha. L'impact est jugé faible par les exploitants eux-mêmes pour 5 des 7 exploitations concernées. L'impact est très faible pour 1 exploitation en cours de cessation et très fort pour une dont le projet remet en cause l'existence.	Très faible à très fort	<u>en phase chantier</u> - dérangement du fonctionnement des exploitation durant les travaux sur les lots (seules deux exploitations sont concernées)	Faible
			<u>en phase exploitation</u> - consommation d'espaces agricoles - remise en cause de l'existence d'une des exploitations	Très faible à très fort

1.5.4. Paysage et patrimoine culturel

Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Paysage	Changement global de l'ambiance paysagère, d'une dominante agricole à une dominante d'activités, mais requalification des secteurs déjà urbanisés.	Fort	<u>en phase chantier</u> - Impact visuel temporaire et phasé	Très faible
			<u>en phase exploitation</u> - transformation d'une zone rurale en une zone urbanisée - harmonisation de l'ambiance et comblement de dents-creuses - requalification de certaines voies	Modéré
Patrimoine culturel	Périmètre de protection du Monument historique de l'Oratoire de notre Dame de Caoue et du site classé du Plateau de la Caoue.	Fort	<u>en phase chantier</u> - impact visuel temporaire et phasé	Très faible
			<u>en phase exploitation</u> - impact visuel - intégration des prescription des Bâtiment de France au projet	Modéré à positif

1.5.5. Risques

Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Impact brut	Niveau d'impact
Risques naturels	Inondation et zone de sismicité 3 (modérée) => PPRN Inondation et mouvement de terrain prescrit ; AZI indique une zone de crue exceptionnelle à proximité immédiate ; risque de rupture de barrage ; retrait gonflement des sols argileux (faible), remonté de nappe (faible)	Faible	aucun impact prévisible	Très faible
Risques industriels et technologiques	Commune de Saint-Gaudens concernée par un PPRT SEVESO seuil haut mais hors zone d'étude ; 1 ICPE dans le périmètre ; 1 installation industrielle rejetant des polluant à proximité ; Canalisation de matières dangereuses en bordure de zone	Faible	aucun impact prévisible	Très faible
Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels	Présence d'un ancien site pollué réhabilité (FIDELLE) occupé par le SIVOM depuis et de 10 anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).	Faible	aucun impact prévisible	Très faible
Qualité de l'air	Communauté de communes concernée par : dioxyde de soufre (industriel), oxyde d'azote (industriel et A64), particules fines (industriel) et ammoniac (agricole). L'augmentation de l'activité du secteur peut avoir pour effet d'augmenter les émissions de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de particules fines. Peu d'espaces résidentiels sur la zone.	Faible à modéré	<u>en phase chantier</u> - émission de poussière et de particules	Faible
			<u>en phase exploitation</u> - Augmentation des émissions polluantes	Faible à modéré
Environnement sonores	La RD 817 classée en catégorie 4 (zone impactée par le bruit de 30 m de part et d'autre de la voie) ; la partie Nord/Ouest classée en zone affectée par le bruit de l'A64 (1ère catégorie) ; l'augmentation de la fréquentation de la zone peut entraîner une augmentation des nuisances sonores. La zone d'activités pourra accueillir des activités qui peuvent représenter des risques, ou susceptible de créer des nuisances pour le voisinage. Peu d'espaces résidentiels sur la zone.	Faible à modéré	<u>en phase chantier</u> - émission temporaire de bruit dus aux chantiers	Très faibles
			<u>en phase exploitation</u> - augmentation des émissions sonores quotidiennes	Modéré

1.6. IMPACTS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS

Projet et date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Source consultées	Effets cumulatifs potentiel avec le projet
Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact - projets			
Extension du stockage de chlorure de sodium à SAINT GAUDENS (31).	1,5 km	Avis de l'AE 14/11/2018	Projet consiste en la mise en place de 2 bacs de stockage de chlorate de sodium supplémentaire sur le site de l'usine FIBRE EXCELLENCE. L'AE considère que les impacts prévisibles du projet sur l'environnement ne devraient pas être significatifs et que les impacts potentiels sont réduits. L'AE considère que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement. Impacts cumulés considérés nuls
Ombrières photovoltaïques sur le parking du bowling à SAINT-GAUDENS (31).	2 km	Avis de l'AE 21/06/2018	Projet consiste en la réalisation de 4 ombrières photovoltaïques sur le parking du bowling. L'AE considère que les impacts prévisibles sont réduits. L'AE considère que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement. Impacts cumulés considérés nuls
Evaluations environnementales - projets			
Projet d'implantation d'une ferme photovoltaïque Commune de SAVARTHES (31) Lieu-dit « Masse »	10 km	Avis de l'AE Saisine le 17/11/2017	Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'une ferme solaire à panneaux photovoltaïques au sol sur un terrain en friche au sud de l'autoroute A 64. Le projet concerne une surface d'environ 4,8 ha. L'AE considère que les enjeux n'ont pas tout été suffisamment pris en compte et que des mesures supplémentaires devraient être définies. Au vu de la date ce projet est probablement déjà réalisé, il est également relativement éloigné de la ZAC. Impacts cumulés considérés nuls
Exploitation d'une carrière de sables et graviers sur la commune de VILLENEUVE DE RIVIERE (31)	600m	Avis de l'AE 07/05/2014	Demande d'autorisation de renouvellement et d'extention au titre des ICPE pour la carrière de sables et graviers située aux lieux dits « Cède » et « Biloay ». Le projet est basé sur une production moyenne de 200 000 y/an sur une durée de 12ans. L'AE considère que la caractérisation de la sensibilité de l'aire d'étude, l'évaluation des incidences du projet sur les composantes de l'environnement et les mesures proposées sont globalement satisfaisantes. Au vu de la proximité et la durée du projet des impacts cumulés sont potentiels.
Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) sur la commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE (31)	0 km	Avis de l'AE 26/08/2015	L'AE considère que le dossier a bien identifié les enjeux environnementaux et que ceux-ci ont été bien pris en compte dans la définition du projet et les mesures associées. Nous n'avons pas trouvé d'informations concernant la mise en œuvre effective de cet aménagement foncier, nous ne le considérons donc pas comme terminé, cependant, n'ayant pas le détail et surtout la localisation des actions prévues les impacts cumulés sont difficilement considérables. Impacts cumulés potentiels.
Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – plans et programmes			
2ème modification du PLU de HUOS (31)	17 km	Avis de l'AE 17/10/2019	La modification du PLU concerne l'inscriptions d'Espace Boisés Classés, l'inscription d'éléments paysager d'un point de vue écologique, compléter l'intégration de la Trame Verte et Bleue, créer des emplacements réservés. Le projet consomme 0,5ha de terres agricoles. L'AE considère que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des incidences négatives notables sur l'environnement. Impacts cumulés considérés nuls
Evaluations environnementales – plans et programmes			
Mise en compatibilité du PLU de VILLENEUVE-DE-RIVIERE (31)	0 km	Avis de l'AE 07/11/2019	La mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-de-Rivière (Haute-Garonne) vise à permettre le projet d'aménagement d'un pôle funéraire Le site d'étude comprend trois parcelles, propriété du SIVOM et un terrain d'assiette de 11 750 m ² . L'AE considère qu'il existe des manques dans le dossier proposé et que le rapport n'apporte aucune précision sur l'état des lieux naturaliste (dates des relevés de terrains, pression d'inventaire, compétence des auteurs), mentionnant de manière très succincte les sensibilités environnementales du site devant faire l'objet du classement en zone UXc. Impacts cumulés potentiels.

Conclusion

Le projet de Zone d'Activité Ouest du Saint-Gaudinois est susceptible de cumuler ses effets sur les espèces et habitats avec le projet d'AFAF de la commune de Villeneuve-de-Rivière si celui-ci est toujours en cours. En effet, les projets sont très proches et les milieux concernés sont similaires.

De manière plus certaine le projet de ZAC cumulera des impacts avec le projet de création de funérarium prévu sur la commune de Villeneuve-de-Rivière, cependant à ce jour les impacts précis ne peuvent être déterminés.

1.7. IMPACTS DU PROJET SUR LE CLIMAT ET DE LA VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le projet est soutenu par le PLU de Saint-Gaudens et celui-ci prévoit notamment des mesures favorables à l'adaptation au changement climatique :

- *les choix d'ouverture à l'urbanisation traduisent une logique d'optimisation des mobilités ;*
- *la composition des aménagements prévus dans les OAP porte des principes bioclimatiques ;*
- *le PLU de Saint Gaudens cautionne également le développement des énergies renouvelables il se donne règlementairement les moyens d'accueillir les projets en la matière tout en les encadrants pour que les sensibilités agricoles, environnementales et paysagères soient également considérées.*

D'autre part, d'après l'étude des énergies renouvelables réalisée dans le cadre du projet de ZAC plusieurs scénarios de développement d'énergies renouvelables sont possibles sur le territoire du projet.

- **A ce stade le MOA note un potentiel de développement du photovoltaïque. Cette mise en œuvre de panneaux photovoltaïque en toiture sera un point majeur d'incitation de la collectivité à l'attention des constructeurs de lots et également pour les éventuels équipements qu'elle mettra en œuvre sur la zone (pôle de services notamment).**

1.8. IMPACTS DU PROJET RESULTANT DE SA VULNERABILITE AUX RISQUES ET AUX CATASTROPHES MAJEURES

Les risques recensés sur les communes concernées par le projet sont les suivants :

- inondation (ZAC à proximité du périmètre de l'Atlas des Zones Inondables) ;
- risque industriel concernant l'établissement de pâte à papier et son PPRT (ZAC en dehors du périmètre. Le périmètre de la ZAC est également concerné par un ICPE : le SIVOM. Il fait l'objet d'une réglementation adapté qui encadre les risques) ;
- rupture de barrage ;
- séisme

Le projet est également concerné par les risques :

- retrait gonflement des sols argileux (faible) ;
 - remonté de nappe (faible) ;
 - présence de canalisations de matières dangereuses à proximité.
- **L'évaluation environnementale du PLU arrive à la conclusion d'une absence de risque majeur (hors ICPE faisant l'objet d'une réglementation), cependant on note tout de même la proximité du risque inondation.**

1.9. MESURES DESTINEES A EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES IMPACTS DU PROJET ET MODALITES DE SUIVI

1.9.1. Mesures d'évitement, réduction, accompagnement et suivis proposés

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes mesures proposées.

Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement		Temporalité
Mesures d'évitement		
En phase chantier		
E1 : Définition et balisage des zones de chantier	E1a : définition et balisage des zones de chantier, phase par phase	- chantiers généraux
	E1b : cas des parcelles riveraines du ruisseau de Baraille	- réglementation des lots 3,4 et 26,27 (phase 1 et 4)
En phase d'exploitation		
E2 : Evitement pérenne des secteurs d'intérêt écologique	E2a : évitement des secteurs à forts enjeux : ripisylve du Baraille et secteur à enjeux entomofaune patrimoniale : - maintien d'une bande tampon de 10m au fond des parcelles concernées ; - maintien des haies naturelles ;	- chantiers généraux ; - réglementation des lots 3,4 et 26,27 (phase 1 et 4)
	E2b : évitement des arbres-gîtes potentiels pour la chiroptérofaune et l'avifaune.	- chantiers généraux lots 33 et voie de desserte interne
Mesures de réduction		
En phase chantier		
R1 : Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)		- chantiers généraux; - réglementation des lots (tous)
R2 : Limitation des pollutions dues au chantiers		- chantiers généraux; - réglementation des lots (tous)
R3 : Limitation de la prolifération des espèces végétales invasives pendant les travaux		- chantiers généraux
R4 : Mesure de limitation de nuisances envers les populations humaines - charte « chantier à faible nuisances » ou équivalent (maintien des accès, gestion des réseaux) ; - informations aux usagers ; - plans de circulation si nécessaire ; - attention particulière portée aux chantiers proches des habitations.		- chantiers généraux
R5 : Création de micro-habitats petite faune avant travaux - refuges à petite faune ; - gîtes à hérissons		- chantiers généraux
R6 : Débroussaillage et terrassement respectueux de la biodiversité		- chantiers généraux;
R7 : Sauvegarde des reptiles et des amphibiens		- chantiers généraux
R8 : Limitation de l'attrait des zones de chantier pour les amphibiens pionniers		- chantiers généraux
R9 : Adaptation de la période des travaux - travaux réalisé en période d'étiage ; - respect de la phénologie des espèces ; - travaux réalisés d'un seul tenant ; - respect du calendrier des mesures		- chantiers généraux

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS
 ETUDE D'IMPACT

Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement		Temporalité
Mesures de réduction		
En phase d'exploitation		
R10 : Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes		- chantiers généraux
R11 : Adaptation de l'éclairage par rapport aux chiroptères		- chantiers généraux - réglementation des lots (tous)
Mesures de suivis		
S1 : Dossier de suivi écologique de la ZAC Suivi par un écologue des différents travaux et des actions engagées pour la biodiversité. Vérification du maintien de bandes enherbées sur les fonds de parcelles attenantes au cours d'eau en phase exploitation. Vérification par un écologue de l'état et du développement de la haie une fois plantée.		- chantiers généraux - réglementation des lots (tous)
Mesures d'accompagnement		
A1 : Convention d'intervention foncière agricole		- chantiers généraux
A2 : Création de haies aux abords et sur la ZAC		- au plus tôt pour certaines mesures - chantiers généraux
A3 : Palette végétale de la ZAC		- chantiers généraux - phase d'exploitation - réglementation des lots (tous)
A4 : Accompagnement écologique des chantiers	A4a : Accompagnement écologique des chantiers généraux	- chantiers généraux
	A4b : Accompagnement écologique de chantier spécifiques	- réglementation des lots 3,4 et 26,27 (phase 1 et 4)
	A4c : Accompagnement de la plantation de la haie	- au plus tôt
A5 : Accompagnement écologique de l'entretien des espaces verts - les technique d'entretien ; - préconisation de plantations.		- phase d'exploitation - réglementation des lots (tous)

1.9.2. Impacts résiduel du projet après mesures

Des impacts résiduels sur le milieu physique faibles. Les enjeux du site sont principalement liés à l'eau de par le réseau hydrographique et les masses d'eau souterraines. Afin d'éviter tout risque de pollution des mesures seront mises en place durant les chantiers (limitation des pollutions, kit anti-pollution accidentelle, ...) et les aménagements sont prévus pour répondre à ces enjeux (limitation des emprises chantier, évitement des zones à forts enjeux, gestion des eaux pluviales, ...).

Seuls les impacts sur l'occupation du sol par rapport à l'agriculture sont à ce jour considéré comme **modérés**. Une étude de compensation sera réalisée afin de répondre à ce point.

Des impacts résiduels sur le milieu naturel de très faible à modéré dans la mesure où les prescriptions sont suivies. Les enjeux liés aux milieux naturels sont variés, il s'agit d'enjeux liés à : des habitats naturels humides ou boisés ; la forte présence de flore invasive sur le site ; la présence de zones humides ; des invertébrés (insectes) protégés proches du ruisseau de Baraille ; des oiseaux protégés ; une faune variés présente sur le site ; les fonctionnalités écologiques qui se verront perturbées par l'urbanisation.

Des mesures seront mises en place pour répondre à ces enjeux comme par exemple l'évitement de secteurs à enjeux, la surveillance des chantiers par des écologues, le choix d'une palette végétale appropriée et la

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE OUEST DU SAINT GAUDINOIS

ETUDE D'IMPACT

plantation de haies écologiques, les mesures de limitation de pollutions, la mise en place de fiche de lot prescriptive, ...

Des impacts résiduels sur le milieu humain faibles. Les enjeux liés au milieu humain sont principalement liés à l'activité agricole et aux trafic.

En effet une exploitation agricole pourrait être menacée de disparaître au terme de l'aménagement de la ZAC, une étude de compensation agricole doit être menée et permettra de répondre à cette thématique ultérieurement.

Concernant le trafic il est déjà relativement dense sur la zone d'étude, surtout par rapport à un trafic de point lourd mais également via les trajets quotidiens, bien qu'il soit fluide. L'augmentation de l'offre économique implique une augmentation du trafic à plus ou moins long terme. Cependant le réaménagement des voies permettra de maintenir la fluidité, ces voies permettent également la disposition d'arrêt de bus.

Des impacts résiduels sur le paysage et le patrimoine culturel faibles. La zone d'étude présente un paysage non homogène du fait du développement de plusieurs zones d'activité distinctes. Plus largement le secteur s'inscrit dans des paysages ruraux et agricoles. Les aménagements paysager prévus ont vocation à garder cette image champêtre.

Un patrimoine culturel historique se trouve à proximité de la ZAC, à ce sujet des mesures seront potentiellement proposées par l'ABF et seront décrites et mise en œuvre dans les phases ultérieures.

Des impacts résiduels sur les risques et les nuisances de très faibles à modérés. Les enjeux les plus forts sont portés par les thématiques de la qualité de l'air et de l'ambiance sonore. La zone est déjà sensible à ces sujets du fait de l'industrie présente sur Saint-Gaudens et ces alentours. La proximité d'habitations sera prise en compte durant le chantier. Une étude sur les énergies renouvelables a été menée et une réflexion sur le photovoltaïque en toiture est menée par la communauté de communes afin de réduire les émissions.

1.9.3. Mesures de compensation

Les mesures compensatoires sont conçues en réponse à un impact résiduel notable.

Dans le cadre du projet de la création de ZAC ouest de Saint-Gaudens les impacts résiduels n'appellent pas à la mise en place de mesures compensatoires à ce stade.

En particulier, les enjeux biodiversité sont modérés sur l'aire d'étude, on se trouve sur un territoire en partie aménagé et en partie cultivé ou utilisé pour du pâturage. Les impacts du projet se concentrent sur des milieux cultivés ou pâturés et consomme très peu d'espaces à enjeux biodiversité notable. De plus, des mesures ont été prises afin d'assurer : la préservation des zones les plus riches en biodiversité, avérée ou potentielle ; la réduction des impacts potentiels ou accidentels ; et tout cela sous la surveillance d'écologues.

De cette analyse il ressort que la mise en place de mesure compensatoire n'est pas nécessaire dans le cadre de ce projet, à ce stade, s'il est réalisé tel que décrit. Des mises à jour de ce dossier seront nécessaires au fur et à mesure des phases ultérieures (dossier d'autorisation environnementale concernant les phases de réalisation).

Nota : la thématique des zones humides, non traitée en totalité dans ce rapport, peut appeler à des mesures compensatoires. A l'occasion de la mise à jour de l'évaluation environnementale en phase réalisation, une analyse des impacts sur les zones humides effectives devra être réalisée afin de pouvoir statuer sur la nécessité de mise en place de mesures. Cette analyse sera réalisée sur la base d'une étude de délimitation des zones humides programmée en 2020.

Cette analyse devra être menée de nouveau avec les éléments apportés par la mise à jour de l'étude d'impact lors de ses phases de réalisation.

1.10. INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet de Zone d'Activités Ouest du Saint-Gaudinois se trouve à environ 400 m de la Zone Spéciale de Conservation FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ». Le projet est séparé de ce site Natura 2000 par des gravières. Il est toutefois à noter que le projet est directement concerné par le Ruisseau de Lavillon et celui de la Baraille, qui sont des affluents de la Garonne. Un lien hydraulique existe donc entre la ZAC et le site Natura 2000.

Ce site totalise une surface de 9581 ha en suivant le cours de la Garonne et de ses affluents majeurs au sein des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon : Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste.

Le site comprend des parties de nature et extensions différentes. La partie correspondant au cours de la Garonne constitue un écosystème (plaine alluviale) comprenant le lit mineur et une partie du lit majeur le mieux conservé entre la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

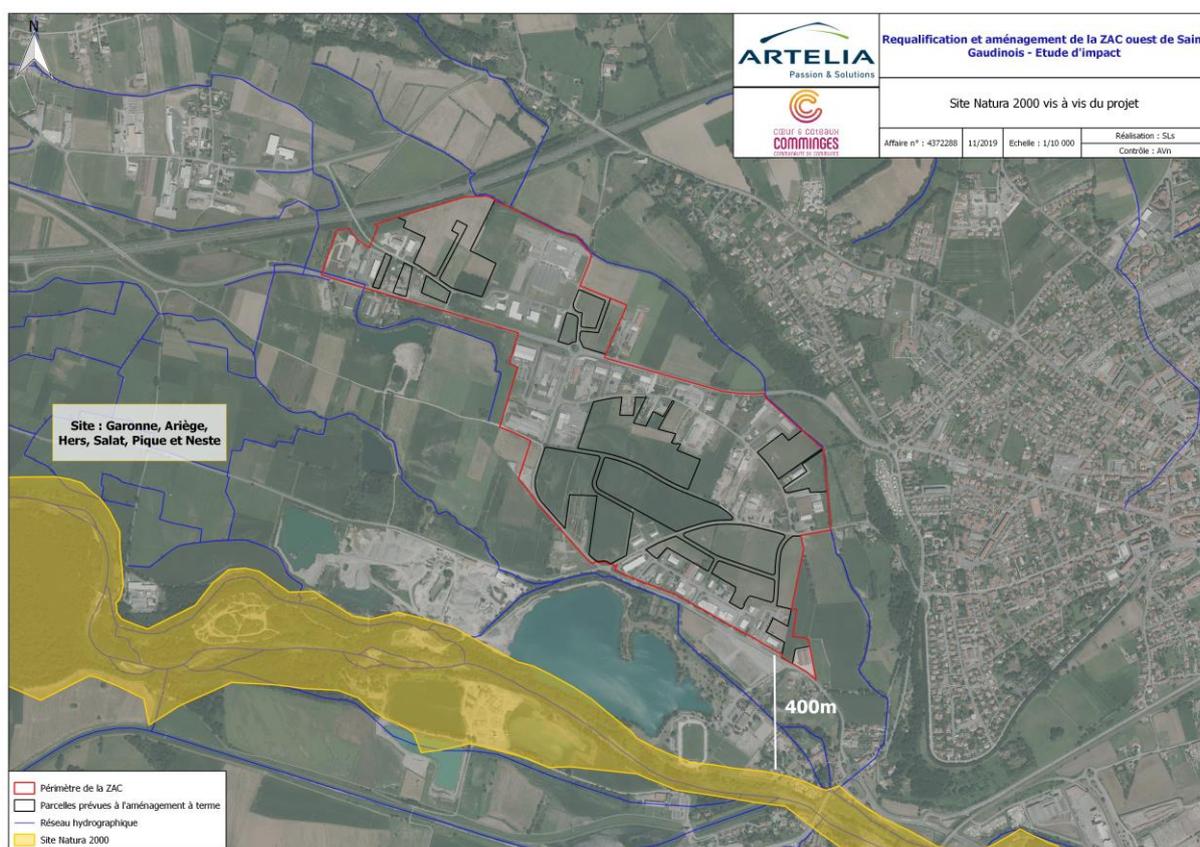


Figure 10 : Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Les incidences résiduelles du projet sur les ruisseaux sont considérées comme faibles à très faibles.

Le projet ne recoupe pas directement le site Natura 2000, il en est éloigné d'environ 400m. Cependant, deux ruisseaux bordent la ZAC projetée et sont des affluents directs de la Garonne, élément majeur du site Natura 2000. **Un lien hydrographique existe donc entre les activités de la ZAC et le site.**

Ces ruisseaux ont été pris en compte lors des analyses des enjeux puis des impacts du projet sur l'environnement. Aucun aménagement ne concernait directement ces ruisseaux. Cependant, des mesures d'évitement ont été prises afin de préserver le ruisseau de la Barailles (mise en place d'une bande de 10m préservée en phase chantier et exploitation). Des mesures de réduction également afin de préserver la qualité des eaux, de réduire le risque de pollution accidentelles, ...

Les incidences résiduelles du projet sur les habitats d'intérêt communautaires sont jugées faibles. Aucun habitats d'intérêt communautaire n'a été recensé sur l'aire d'étude.

Les incidences résiduelles du projet sur les espèces d'intérêt communautaires sont jugées très faibles. Certaines espèces identifiées par le site Natura 2000 ont été vu sur l'aire d'étude ou bien sont pressenties, cependant le projet ne les impacts pas directement et des mesures seront mises en place afin de réduire au maximum les incidences potentielles indirectes.

CONCLUSION DE L'ANALYSE DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000

Le projet de zone d'activité Ouest ne recoupe pas le périmètre de ce site Natura 2000. Les impacts résiduels du projet de Zone d'Activité Ouest sur les espèces et habitats à enjeu sont faibles à très faible : en particulier, les ruisseaux et leurs abords, qui constituent les seuls liens du projet avec le site Natura 2000 puisqu'ils sont des affluents de la Garonne, sont préservés.

Aucune incidence du projet de Zone d'Activités Ouest du Saint-Gaudinois n'est donc attendue sur les sites Natura 2000. Par conséquent, et conformément aux dispositions de l'article R414-21 du Code de l'Environnement, l'analyse des incidences sur les sites Natura 2000 peut s'arrêter à ce stade.

Cette analyse des incidences Natura 2000 sera mise à jour en phase réalisation au regard du programme d'activités détaillé.

1.11. CONCLUSION DE L'ETUDE ENR ET PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET

Une étude énergie renouvelables a été réalisée en 2019 afin d'identifier les ressources potentiellement mobilisables sur la ZAC et de proposer des scénarios de mise en œuvre dans le projet.

Trois scénarios ont été proposés :

- scénario 1 : géothermie + solaire photovoltaïque ;
- scénario 2 : Bois + solaire photovoltaïque ;
- scénario 3 : Bois + solaire photovoltaïque + géothermie.

L'étude développe ensuite une analyse selon des facteurs de coûts, d'impacts environnementaux, de quantité de CO2 émis, de contraintes et de financement. Le scénario 2 est celui présentant le plus d'intérêts au vu des coûts impliqués et de la réduction des impacts environnementaux de la consommation énergétique de la zone d'étude.

La première version de l'étude présentée a été lue et analysée par le MOA, celui-ci note que les trois scénarios semblent pertinents et ambitieux sur le plan environnemental.

Cependant, plusieurs éléments ne lui permettent pas de se positionner sur une solution opérationnelle à ce stade :

- la programmation de la ZAC par phase implique une réflexion prenant en compte la temporalité des opérations ;
- les investissements que cela représente sont à affiner et à répartir entre les fonds public et privés qui interviendront.

En conclusion et à ce stade le MOA note un potentiel de développement du photovoltaïque. Cette mise en œuvre de panneaux photovoltaïque en toiture sera un point majeur d'incitation de la collectivité à l'attention des constructeurs de lots et également pour les éventuels équipements qu'elle mettra en œuvre sur la zone (pôle de services notamment).